

RAPPORT ANNUEL 2023  
SIENNA ACTIONS  
SOLIDAIRE EMPLOI SANTE  
ISR







## SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| Synthèse du fonds au 29/12/2023 .....        | 5         |
| Objectifs et politique d'investissement..... | 6         |
| <b>GESTION FINANCIERE .....</b>              | <b>7</b>  |
| Évolution de la valeur liquidative .....     | 8         |
| Performances du fonds.....                   | 8         |
| Analyse du risque .....                      | 8         |
| Allocation d'actifs.....                     | 9         |
| Répartition sectorielle hors OPC en % .....  | 9         |
| Répartition géographique hors OPC en %.....  | 9         |
| Principaux mouvements du fonds .....         | 10        |
| Conjoncture économique.....                  | 11        |
| Le Mot du gérant .....                       | 18        |
| Autres informations .....                    | 19        |
| Annexe SFDR.....                             | 23        |
| <b>ETATS FINANCIERS .....</b>                | <b>33</b> |



# Synthèse du fonds au 29/12/2023



**DATE D'AGREMENT AMF :** 10/12/2010

**DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT :**  
> 5 ans

**FORME JURIDIQUE :** FCP/FIVG

**FONDS MULTI-PARTS :** OUI

**CLASSIFICATION :** Actions de pays de la zone euro

**Code ISIN :** FR0010915652

**DEVISE :** Euro

**COMMISSAIRE AUX COMPTES :**  
PRICE WATER HOUSE COOPERS

**INDICATEUR DE RISQUE (SRI) :** 4

## CHIFFRES CLES

- > **Actif net du portefeuille :** 251,53 M€
- > **Actif net de la part I :** 19,73 M€  
**Valeur liquidative de la part I :** 16,880 €  
*+ haut sur 12 mois : 16,910 €*  
*+ bas sur 12 mois : 14,600 €*
- > **Actif net de la part MC :** 0,00 M€  
**Valeur liquidative de la part MC :** 103,430 €  
*+ haut sur 12 mois : 103,570 €*  
*+ bas sur 12 mois : 92,070 €*
- > **Actif net de la part R :** 231,80 M€  
**Valeur liquidative de la part R :** 15,850 €  
*+ haut sur 12 mois : 15,870 €*  
*+ bas sur 12 mois : 13,770 €*

**FREQUENCE DE VALORISATION :** Quotidienne en cours de clôture

**VALORISATEUR :** CACEIS

## SOCIETE DE GESTION :

SIENNA GESTION  
18 rue de Courcelles  
75008 Paris  
[www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)

# Objectifs et politique d'investissement

**TYPE :** SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) de droit français relevant de l'article L. 214-24-24 et suivants du Code Monétaire et Financier sous la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 10/12/2010

**DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) :** Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

## OBJECTIFS :

Le Fonds, de classification ' Actions de pays de la zone euro ', a pour objectif de participer à la performance des marchés actions de la zone Euro en intégrant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable) pour la sélection et le suivi des titres et a aussi pour objectif de financer des entreprises solidaires à hauteur de 5 % à 10 % de ses actifs.

Caractéristiques essentielles du Fonds : Le Fonds adopte une gestion Socialement Responsable (SR) dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs. Toutefois, le Fonds ne bénéficie pas du Label public ISR. L'objectif de la gestion SR de SIENNA GESTION est d'allier performances extra-financière et financière par l'intégration systématique des risques en matière de durabilité (ou risques ESG) pour les émetteurs privés et des performances ESG pour les émetteurs publics/souverains, dans la construction de ses univers SR. 90 % minimum des investissements du Fonds, réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par SIENNA GESTION sur la base de critères ESG. La sélection ESG intervient en amont de l'analyse financière et boursière des gérants dans le cadre du choix des valeurs en portefeuille. Pour chaque classe d'actifs, SIENNA GESTION définit un univers de départ (détaillé dans le prospectus). Les émetteurs privés (Classes Actions et Taux) sont sélectionnés selon l'approche "Best in class" consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Pour ce faire, SIENNA GESTION s'appuie sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics. Pour chaque secteur, Sustainalytics ne retient que les enjeux ESG les plus pertinents, ceux présentant un impact significatif sur la valeur financière d'un émetteur et, par conséquent, sur le risque financier et le profil de rendement d'un investissement sur cet émetteur (exemples d'enjeux ESG : programme de lutte contre le changement climatique, respect des droits de l'Homme, rémunération des dirigeants). SIENNA GESTION utilise la note de risque ESG agrégée de Sustainalytics. Aucune modification n'est apportée à cette note. Les émetteurs publics/ souverains (Classe Taux) sont sélectionnés selon une approche "Best in universe" consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extrafinancier indépendamment de leur secteur d'activité, en assumant des biais sectoriels. La sélection est effectuée en utilisant des critères multidimensionnels sur chacune des trois dimensions d'analyse ESG de façon équilibrée (exemples de critères : indicateur existant de Performance Environnementale Intégrée, inégalité, santé et éducation, lutte anti-corruption, transparence de la vie publique). SIENNA GESTION exclut au minimum 20 % des émetteurs de l'univers de départ dont les scores ESG cumulés sont les plus faibles. L'univers SR (univers de départ après prise en compte de l'analyse extra-financière des émetteurs) est détaillé dans le prospectus du Fonds. L'actif net du Fonds est exposé comme suit :

-Entre 60 % et 120 % aux marchés actions des pays de la zone Euro. Le gérant investit les actifs du portefeuille dans des actions de sociétés de grandes et moyennes capitalisations boursières des pays de la zone Euro. Dans la limite de 45 % de l'actif net, le gérant se réserve la possibilité d'investir, en fonction des opportunités décelées sur les marchés, sur des valeurs de petites capitalisations.

-Entre 0 % et 40 % aux marchés de taux. L'exposition sur les marchés de taux sera réalisée par des investissements directs en titres de créance et en instruments du marché monétaire, bons de caisse et billets à ordre et des instruments financiers à terme sur taux, complétés par des investissements en parts ou actions d'OPC obligations ou monétaires. Le Fonds peut investir dans des instruments du marché monétaire et obligataire d'une échéance de moins de 3 mois. A l'exception des emprunts émis par des Etats membres de la zone euro, le gérant sélectionnera les titres de créances et/ou émetteurs monétaires et obligataires selon des critères de notation minimum ' Investment Grade ' (ou de notation équivalente interne à la société de gestion). Les instruments du marché monétaire sont utilisés afin de gérer la trésorerie dans un maximum de 30 % de l'actif net et à titre de diversification de la gestion sur les marchés court terme.

Le Fonds comporte en plus une poche solidaire. En vue d'atteindre l'objectif de gestion, tout en respectant un investissement dans des titres solidaires compris entre 5 % et 10 %, le gérant combinera deux étapes :

-Sélection des entreprises qui présentent les meilleurs pratiques sur les plans environnemental, social et de gouvernance sur la base d'une analyse des critères extra financiers réalisée en interne par une d'une équipe d'analystes.

-Construction du portefeuille sur la base de critères économiques, financiers et stratégiques - une politique active de sélection de valeurs, visant à la recherche du meilleur équilibre rendement espéré par rapport au risque associé aux valeurs sélectionnées. Le Fonds investit 5 % à 10 % de son actif net dans des titres non cotés d'entreprises solidaires qui conformément à l'article L.3332-17-1 du Code du travail, présentent les caractéristiques suivantes : -soit emploi de salariés dans le cadre de contrats aidés ou en situation d'insertion professionnelle ; -soit, si elles sont constituées sous forme d'associations, de coopératives, de mutuelles, d'institutions de prévoyance ou de sociétés dont les dirigeants sont élus par les salariés, les adhérents ou les sociétaires, remplissent certaines règles en matière de rémunération de leurs dirigeants et salariés. Ces règles sont définies par décret. Ces investissements peuvent prendre la forme de parts de capital, de billets à ordre ou de bons de caisse.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation;

**INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS :** Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme, ayant une connaissance théorique des marchés de taux et d'actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus du Fonds.

**DÉPOSITAIRE :** BNP PARIBAS SA

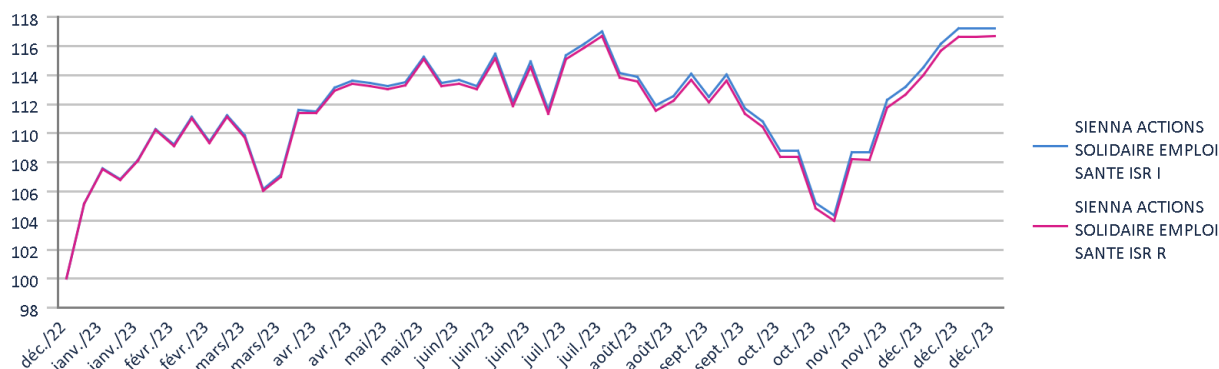
**PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT :** La valeur liquidative est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du fonds par le nombre de parts émises sur les cours de clôture de chaque jour de Bourse de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L.3133-1 du Code de travail. Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse [sienna-gestion@sienna-im.com](mailto:sienna-gestion@sienna-im.com). La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)

# GESTION FINANCIERE

# Évolution de la valeur liquidative

## Evolution de la VL (Base 100)



La part MC du fonds ne disposant pas encore de données sur une année calendaire complète pour permettre l'affichage de ses performances.

## Performances du fonds

### PERFORMANCES CUMULEES (en %)

SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR I  
SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR R

|   | 1 an  | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|---|-------|-------|-------|--------|
| SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR I | 17,22 | 25,13 | 38,70 | 46,91  |
| SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR R | 16,72 | 23,54 | 35,70 | 40,02  |

### PERFORMANCES ANNUALISEES (en %)

SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR I  
SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR R

|   | 1 an  | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|---|-------|-------|-------|--------|
| SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR I | 17,22 | 7,76  | 6,76  | 3,92   |
| SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR R | 16,72 | 7,30  | 6,30  | 3,42   |

### PERFORMANCES ANNUELLES (en %)

SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR I  
SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR R

|   | 2023  | 2022   | 2021  | 2020  | 2019  | 2018   |
|---|-------|--------|-------|-------|-------|--------|
| SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR I | 17,22 | -10,78 | 19,64 | -6,90 | 19,06 | -14,78 |
| SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR R | 16,72 | -11,18 | 19,17 | -7,36 | 18,58 | -15,12 |

Depuis le 01/01/2014, l'indicateur de référence est calculé dividendes nets réinvestis.

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

## Analyse du risque

### RATIO DE RISQUE

Volatilité annualisée  
Portefeuille (en %)

1 an 3 ans 5 ans

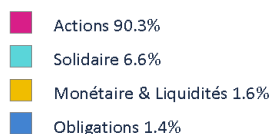
12,20 14,81 17,44

Ratio de Sharpe

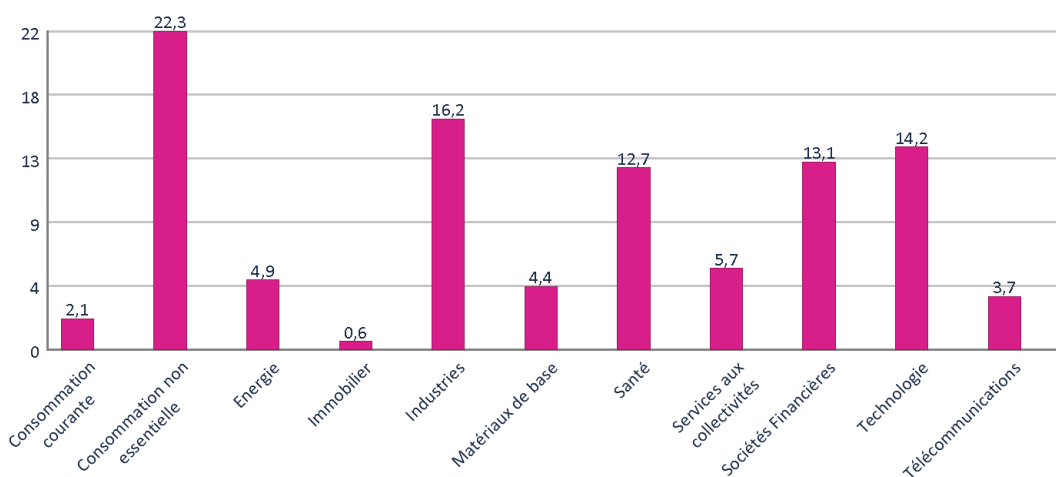
1,16 0,46 0,37



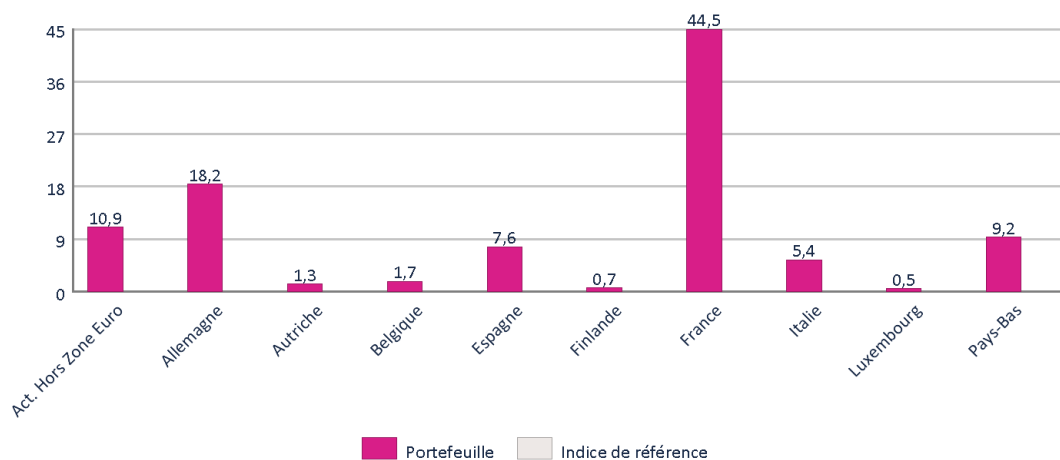
## Allocation d'actifs



## Répartition sectorielle hors OPC en %



## Répartition géographique hors OPC en %



## Principaux mouvements du fonds

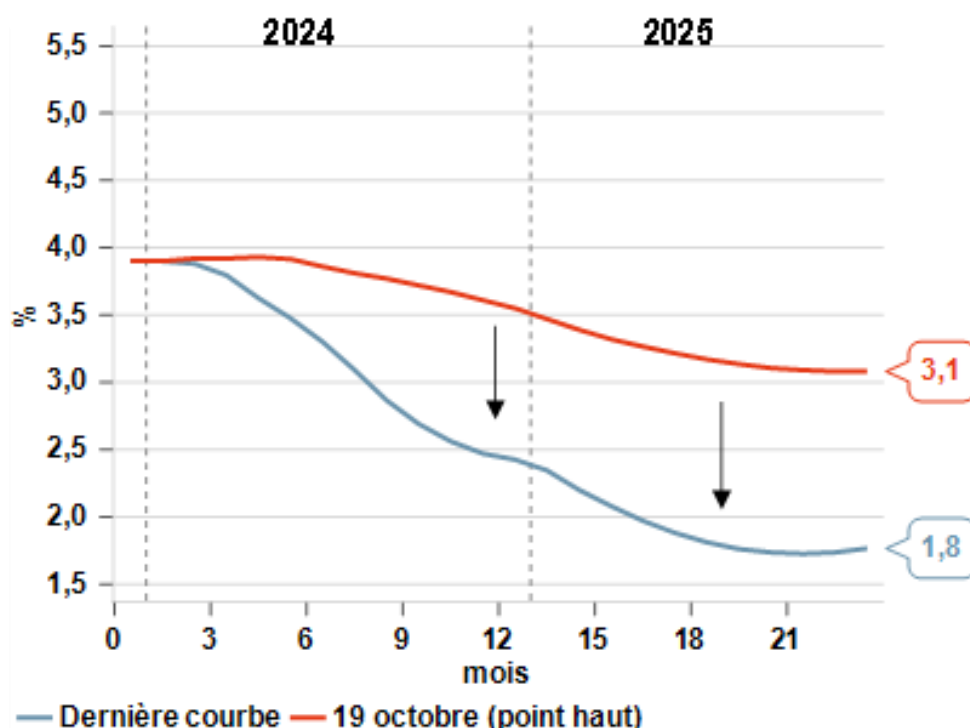
| Achats                  |              |        |            | Ventes                   |              |        |            |
|-------------------------|--------------|--------|------------|--------------------------|--------------|--------|------------|
| SIENNA MONETAIRE ISR A  | FR0007081278 | OPCVM  | 66 044 657 | SIENNA MONETAIRE ISR A   | FR0007081278 | OPCVM  | 72 076 759 |
| LVMH MOET HENNESSY      | FR0000121014 | Action | 5 195 812  | BNP PARIBAS              | FR0000131104 | Action | 4 871 431  |
| TOTALENERGIES SE PARIS  | FR0000120271 | Action | 4 369 208  | ASML HOLDING NV          | NL0010273215 | Action | 3 425 148  |
| ASML HOLDING NV         | NL0010273215 | Action | 3 760 491  | SANOFI                   | FR0000120578 | Action | 2 912 428  |
| AMADEUS IT GROUP SA     | ES0109067019 | Action | 3 345 402  | ESSILORLUXOTTICA         | FR0000121667 | Action | 2 908 151  |
| ANGLO AMERICAN (GBP)    | GB00B1XZS820 | Action | 3 066 463  | TOTALENERGIES SE PARIS   | FR0000120271 | Action | 2 612 083  |
| SOCIETE GENERALE        | FR0000130809 | Action | 3 039 031  | ADIDAS AG                | DE000A1EWWW0 | Action | 2 483 346  |
| ORANGE                  | FR0000133308 | Action | 2 587 471  | LVMH MOET HENNESSY       | FR0000121014 | Action | 2 409 638  |
| RECKITT BENCKISER GROUP | GB00B24CGK77 | Action | 2 538 142  | INFINEON TECHNOLOGIES AG | DE0006231004 | Action | 2 150 175  |
| VERBUND AG              | AT0000746409 | Action | 2 476 943  | KONINKLIJKE PHILIPS NV   | NL0000009538 | Action | 2 127 985  |

## Conjoncture économique

En dépit d'un contexte géopolitique toujours tendu, l'année 2023 a surtout été marquée par l'incertitude autour de l'évolution de la politique monétaire des banques centrales, entraînant des mouvements parfois violents dans un sens puis dans l'autre au gré des prises de parole de banquiers centraux et de l'orientation des statistiques économiques.

Ce n'est qu'en fin d'année que ces dernières ont confirmé que la tendance désinflationniste mondiale était bien engagée, allégeant ainsi la pression sur les banques centrales et permettant aux investisseurs de reprendre confiance dans la capacité de celles-ci à arrêter définitivement leur resserrement monétaire et envisager des baisses de taux directeurs en 2024.

### Zone euro : anticipation par les investisseurs de l'évolution des taux directeurs



Sources : CIC Market Solutions

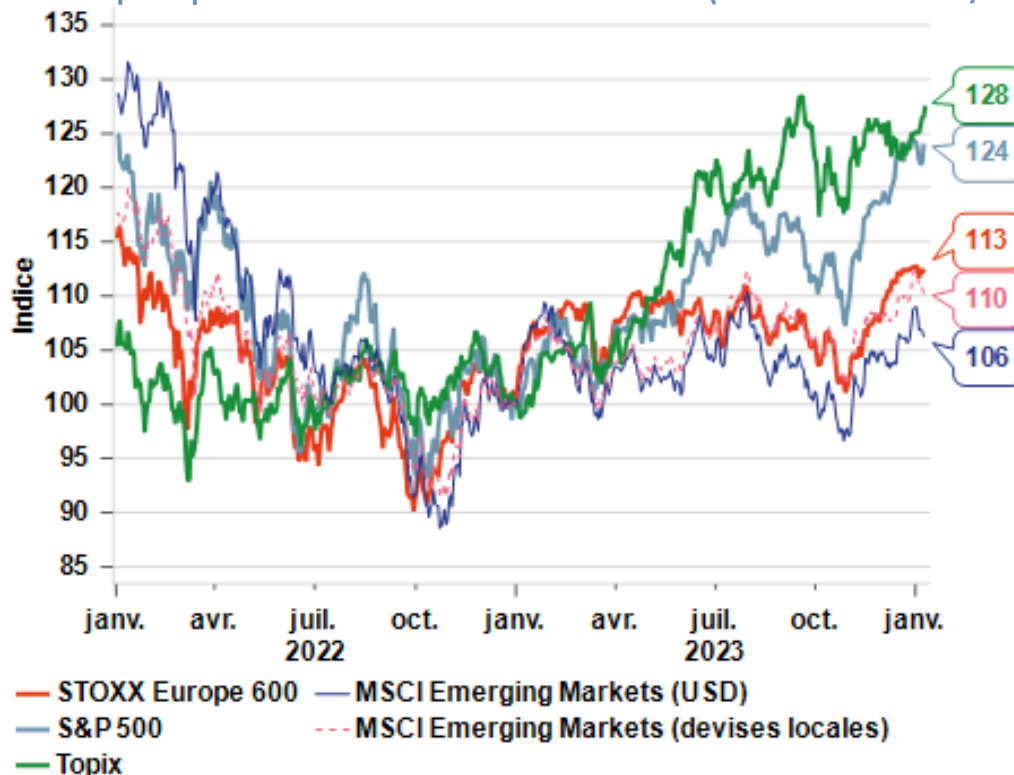
Alors que les taux souverains mondiaux avaient atteint des points particulièrement hauts, ce regain d'optimisme s'est traduit à partir de fin octobre par une rechute très rapide de ceux-ci (près de -100 pb pour finir l'année autour de 3,90% pour le taux à 10 ans américain et 2,0% pour l'équivalent allemand). Cette confiance s'est transmise aux indices actions leur permettant d'enregistrer de solides performances sur l'année civile et pour certains de battre des records historiques.

Au 31 décembre 2023, le S&P 500 a ainsi progressé de 24%, surperformant nettement les indices européens (+16% pour le Stoxx 600 et le CAC 40). L'Europe a notamment été ralenti par les difficultés de l'industrie allemande dues au ralentissement de la demande mondiale et à la crise énergétique, du durcissement des conditions financières de la BCE et de la baisse des dépenses publiques. Du côté américain, la politique de soutien budgétaire et l'utilisation par les ménages de l'épargne disponible a permis une plus grande résilience. En revanche, 2023 a aussi été marquée par de grandes difficultés en Chine : crise du secteur immobilier, consommation atone, inflation proche de zéro, avec comme conséquence de lourdes pertes pour les marchés d'actions locaux (Hang Seng -15%) qui contrastent avec le reste de leurs pairs internationaux.



Enfin, l'euro s'est globalement apprécié face au dollar (terminant à près de +4% à 1 € = 1,10 \$) principalement en raison du repli du billet vert causé par la prise en considération de la fin du resserrement monétaire de la Fed par les investisseurs.

### Evolution des principaux indices actions en devises locales (rebasés à 100 le 01/01/2023)

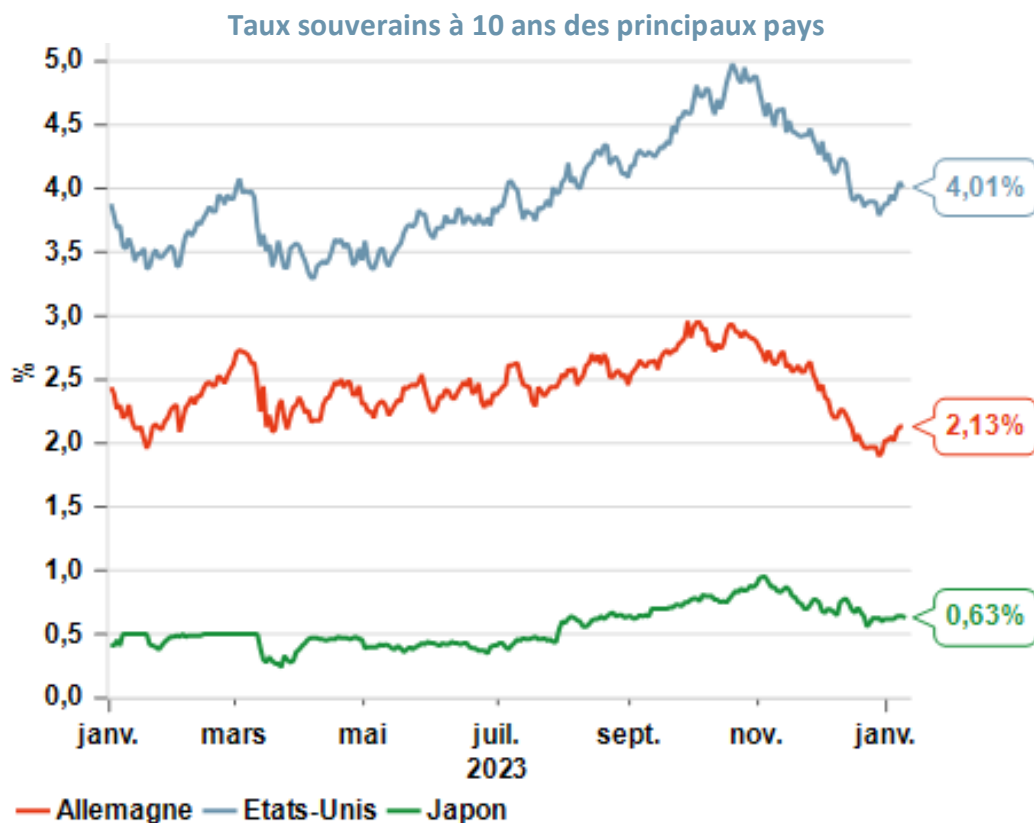


Sources : CIC Market Solutions

En **Zone Euro**, sur la première partie de l'année, la persistance des pressions inflationnistes a inquiété les investisseurs financiers et la BCE. Ceci s'est surtout reflété dans l'évolution de l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) et dans les hausses de salaires, contraignant la BCE à poursuivre le relèvement de ses taux directeurs. Le ralentissement de l'inflation s'est toutefois accéléré sur la deuxième partie de l'année (l'inflation totale passant de +8,6% en janvier en glissement annuel à +2,4% en novembre et la sous-jacente de +5,3% à +3,6%), notamment grâce à des effets de base favorable, la diffusion des conditions financières restrictives et le ralentissement de l'activité. La zone euro a en effet connu une croissance particulièrement faible cette année (-0,1% en rythme séquentiel au T3-2023 ; +0,1% au T2 et au T1), bien que les indicateurs économiques mieux orientés en fin d'année à l'instar des PMI laissent espérer que le creux conjoncturel est en train d'être dépassé.

Dans ce contexte, la BCE a pu laisser inchangés ses taux directeurs depuis sa réunion d'octobre (après 10 hausses consécutives, pour 450 points de base, jusqu'à 4% pour le taux de rémunération des dépôts) tout en accélérant la baisse de la taille de son bilan, via le non-réinvestissement des titres acquis dans la cadre du programme d'achat d'actifs historique (APP) et le remboursement des opérations de prêts à long terme des banques (TLTRO).

Ainsi, les taux souverains européens ont connu une année 2023 en deux temps : après une hausse significative lors de la phase de resserrement monétaire, ils ont finalement pu amorcer leur rechute à l'automne suite à la pause de la BCE, un mouvement entretenu par les attentes des investisseurs financiers concernant l'assouplissement monétaire à venir en 2024.



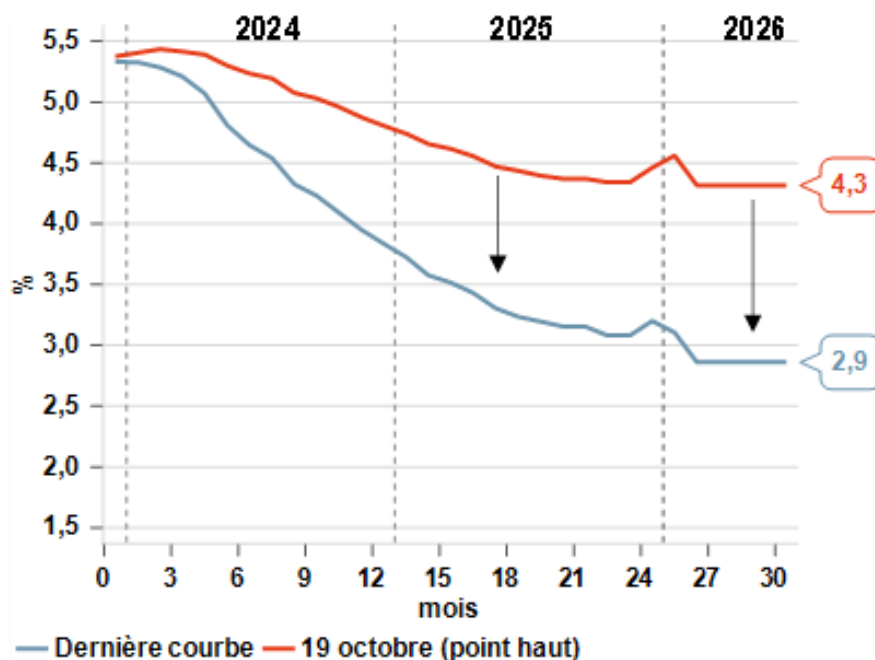
Sources : CIC Market Solutions

À l'échelle européenne, les États membres ont finalement réussi à s'accorder sur une réforme des règles budgétaires, qui, si elle maintient le seuil de déficit public à 3% du PIB et 60% de dette publique, octroie davantage de flexibilité aux États (en particulier grâce à l'introduction d'une période d'ajustement) pour réduire leur endettement total et en permettant de procéder à des investissements dans des secteurs clés que sont notamment la transition écologique, la défense ou le numérique. Enfin, l'année a été ponctuée par des événements politiques tels que l'arrivée en tête aux élections législatives des Pays-Bas du parti d'extrême-droite eurosceptique et en Espagne par le maintien du socialiste P. Sanchez au poste de Premier ministre. Ces éléments n'ont toutefois pas eu d'impact significatif sur les *spreads* de taux entre les pays cœur et les pays périphériques de la zone euro, lesquels se sont resserrés en tendance.

Si l'on s'intéresse plus spécifiquement à la **France**, la désinflation s'est poursuivie en 2023 (+3,7% sur un an en décembre en glissement annuel contre +6% en janvier) à l'image du reste de la zone euro, mais le resserrement monétaire et le contexte inflationniste ont eu des effets particulièrement délétères sur l'activité. La croissance économique s'est en effet contractée au 3<sup>ème</sup> trimestre (-0,1% en rythme séquentiel par rapport au trimestre précédent) et les signes d'affaiblissement de la conjoncture française se sont multipliés en fin d'année (indices d'activité PMI toujours en territoire de contraction). Au début de l'année, l'agence de notation Fitch a dégradé la notation souveraine de la France de AA à AA- (la perspective passant de négative à stable) en raison de réserves relatives à la trajectoire des finances publiques et au contexte social qui a suivi la promulgation de la réforme des retraites. Enfin, le gouvernement a présenté son projet de loi de finances pour 2024, lequel prévoit un déficit à 4,4% du PIB en 2024 (vs 4,9% estimé en 2023), qui nécessitera l'émission de 285 MM€ de dette à moyen et long terme.

Aux **Etats-Unis**, la persistance de l'inflation, notamment dans les services et le logement a également poussé la banque centrale américaine à continuer de relever les taux directeurs jusqu'en juillet, portant la bande de fluctuation à 5-5,25%.

## Etats-Unis : anticipation par les investisseurs de l'évolution des taux directeurs



Sources : CIC Market Solutions

La désinflation a pris de l'ampleur plus rapidement qu'en zone euro, l'indicateur PCE passant de +5,5% en janvier à +2,6% en novembre, permettant à la Fed de laisser ses taux inchangés depuis la réunion de septembre. En parallèle, la croissance américaine n'a cessé de surprendre par sa résilience (rebond du PIB à +4,9% en rythme séquentiel au T3), en particulier dans les services portés par la demande des ménages. Le marché de l'emploi a également été un facteur de soutien, en ne se normalisant que très graduellement (augmentation de l'offre de main d'œuvre mais créations d'emploi toujours supérieures à la normale, faible taux de chômage), ce qui n'a permis qu'un ralentissement seulement progressif des salaires (toujours proches de 4% en rythme annuel en fin d'année). Tout comme en Europe, les taux souverains américains ont connu une forte appréciation jusqu'à l'automne, en particulier pour les échéances de long terme (taux à 10 ans passant le seuil de 5% en octobre dernier) avant d'amorcer un repli généralisé et rapide depuis mi-octobre sur fond d'anticipations par les investisseurs financiers de nombreuses baisses de taux directeurs rapides par la Fed l'année prochaine grâce au ralentissement de l'inflation. Au-delà de pressurer le dollar à la baisse face aux principales devises, ceci a aussi largement contribué à la surperformance marquée des entreprises technologiques américaines, plus sensibles à la dynamique des taux, bien aidées aussi par l'engouement autour de la thématique « Intelligence Artificielle » qui s'est imposée comme un axe d'investissement fort en 2023. Soulignons que le mouvement de hausse des taux souverains au premier semestre a également été alimenté par les faillites des banques régionales et les craintes de défaut sur la dette souveraine dans un contexte de divergences fortes au sein du Congrès. Un accord sur le relèvement du plafond de la dette et des coupes budgétaires ont finalement été actés, permettant la reprise des émissions de dette sur le marché depuis juin, sans pour autant empêcher la dégradation par l'agence de notation Fitch de la notation souveraine américaine (« AAA » à « AA+ »). Les risques budgétaires sont d'ailleurs restés élevés au second semestre (aucun budget adopté à l'approche de la date de clôture de l'exercice fiscal 2023), nécessitant l'adoption d'un budget provisoire jusqu'à fin janvier 2024 afin d'éviter un *shutdown* (fermeture des services non essentiels de l'État).



En **Chine**, la reprise post réouverture de l'économie a largement déçu par son ampleur, se reflétant dans la faiblesse conjuguée de l'inflation (passée en territoire négatif) et de la consommation. Les fragilités structurelles ont continué de peser, à l'instar de la crise du secteur de l'immobilier et du niveau très élevé d'endettement public et privé, contraignant les autorités à maintenir leur soutien budgétaire et monétaire afin de s'assurer d'atteindre leur objectif de croissance de 5%. En outre, si les tensions géopolitiques avec les Etats-Unis se sont amplifiées sur la première partie de l'année (guerre en Ukraine et soupçons d'espionnage), la rencontre en novembre entre les dirigeants Xi Jinping et Joe Biden pour la première fois depuis un an a marqué une relative stabilisation de la relation entre les deux géants. S'agissant des autres **pays émergents**, le reflux de l'inflation, notamment sous-jacente, a permis à certaines banques centrales d'entamer la baisse des taux directeurs dès 2023, à l'instar de la banque centrale du **Brésil**.

L'année a encore été très volatile sur les marchés des **matières premières**, en particulier pour les cours du pétrole qui ont temporairement atteint des points hauts à près de 100 \$/b cet été suite à l'entrée en vigueur de coupes de production volontaires de l'Arabie saoudite mais aussi grâce à la résilience de la demande américaine et des importations chinoises. Le Brent n'est toutefois pas parvenu à se maintenir autour de ces niveaux et a rechuté vers 78 \$/baril, pénalisé par la perte de crédibilité de l'OPEP+ du fait des dissensions entre les membres quant à une réduction additionnelle de la production. De leur côté, les cours du gaz se sont repliés (à 35 €/MWh en fin d'année) profitant de la poursuite de la baisse de la consommation grâce à des températures anormalement élevées lors de la saison hivernale et d'un approvisionnement encore abondant en Gaz Naturel Liquéfié. Par ailleurs, les tensions géopolitiques, notamment en Ukraine, et les risques climatiques ont alimenté la volatilité de certaines denrées alimentaires, mais l'indice FAO des matières premières a ralenti globalement en 2023. Ces mêmes tensions, et plus particulièrement la guerre entre Israël et le Hamas, ont amené en fin d'année les rebelles Houthis à attaquer des navires commerciaux en Mer Rouge, forçant les transporteurs à contourner l'Afrique, ce qui augmente sensiblement les coûts dans le **fret maritime**.

Enfin, l'**Or** a poursuivi sa hausse entamée en 2022 et s'échangeait à 2075 \$/once (+8%) en fin d'année, s'imposant ainsi comme une valeur refuge face aux bouleversements géopolitiques mais profitant aussi de l'accroissement significatif des achats de banques centrales dans leur volonté de réduire leur détention de dollars.

## Les Marchés Actions

Aux inquiétudes de 2022 ont succédé les espoirs de 2023. Le ralentissement de l'inflation, la bonne tenue de la croissance économique, la solidité des résultats des entreprises et les espoirs de baisse des taux expliquent l'optimisme qui a soufflé cette année. Le MSCI EMU Net Return affiche une progression de 18,78% sur l'ensemble de l'exercice. Ni les conflits en Ukraine et au Proche-Orient, ni les tensions latentes entre les US et la Chine, ni les faillites bancaires (SVB aux Etats-Unis, Crédit Suisse en Europe) ni même les difficultés de l'immobilier et de l'économie en Chine n'ont gâché la fête. Ainsi, un certain nombre d'indices (Dow Jones, Dax, CAC 40) auront battu des records historiques.

De nombreux thèmes auront animé l'année : l'intelligence artificielle générative, l'IRA aux Etats-Unis, les conflits géopolitiques ou encore celui des médicaments coupe-faim. Le plus important aura été sans conteste celui de l'inflation et de l'orientation restrictive des politiques monétaires visant à la combattre de manière efficace. À ce titre, la réunion du FOMC de décembre a été un point d'orgue. Jerome Powell a laissé entendre que la FED serait prête à ajuster les taux directeurs à la baisse avant que l'inflation n'atteigne 2% et avant que la récession ne sévise. Cela a largement contribué à renforcer la probabilité d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine et une prolongation du cycle. La BCE n'est pas allée aussi loin dans son discours mais les investisseurs anticipent désormais des baisses de taux aussi en Europe en 2024.

La vraie déception de 2023 restera la Chine. Après une politique anti-COVID particulièrement longue et répressive, les investisseurs s'attendaient à une réouverture dynamique de l'économie. Freinée par la faiblesse de la consommation et les difficultés du secteur immobilier, il n'en a rien été. Avec une Europe plus dépendante de la Chine que ne le sont les Etats-Unis, la faiblesse toute relative du pays a impacté négativement les résultats des entreprises européennes. Notons que les minières européennes ont à ce titre souffert puisque la faiblesse de la Chine a tiré à la baisse le prix des principaux métaux, à l'exception le minerai de fer.



Sur l'année, le MSCI EMU Net Return affiche donc une progression de 18,78%. Cette performance s'est établie en 3 temps. Une phase très haussière de janvier à fin juillet alors que les sociétés n'ont cessé de publier de bons résultats dans un contexte macroéconomique plus porteur qu'initialement anticipé, en particulier aux Etats-Unis. Dans un second temps, de fin juillet à fin octobre, une phase de correction s'est opérée, effaçant la majeure partie des gains annuels. Les taux longs ont en effet remonté suite à la publication de chiffres d'inflation encore trop éloignés des cibles espérées par les banques centrales. Enfin, les mois de novembre et décembre ont vu un puissant mouvement haussier de fin d'année, grâce à des chiffres d'inflation clairement plus bas qu'attendus et à un début de changement de discours des banques centrales laissant entrevoir les premières baisses de taux dans le courant de 2024.

En termes de tailles de capitalisation, les très grandes capitalisations affichent une légère surperformance par rapport au reste du marché, l'Euro Stoxx 50 progressant de 19,19% sur l'année. A l'inverse, les petites et moyennes capitalisations restent en retrait et continue de sous-performer, malgré une décote de valorisation historiquement élevée.

En termes de secteurs, la technologie, surtout, à l'image d'ASM International qui progresse de 99,4%, et l'industrie, au travers de la construction et de la défense notamment, affichent les meilleures performances annuelles. À l'opposé, la santé, les utilities ou encore l'énergie présentent les moins bonnes performances. Après une période COVID riche pour ces trois segments, la normalisation des stocks pour la santé ou bien la normalisation du prix de l'électricité et du pétrole expliquent en grande partie leur sous-performance.

Enfin, en termes de style, après une année 2022 marquée par la surperformance de la *value*, la croissance affiche une hausse légèrement plus forte en 2023.

## Les Marchés Taux

Au premier trimestre 2023, les banques centrales ont poursuivi leur cycle de resserrement monétaire. La BCE a augmenté de 50 bps ses taux directeurs en février et en mars pour positionner son principal taux directeur à 3%. Aux Etats-Unis, le rythme était désormais plus modéré, avec deux hausses de 25 bps. Le pic d'inflation semblait dépassé mais l'inflation sous-jacente accélérât toujours. Par ailleurs, la zone euro semblait éviter la récession dans un contexte économique favorable marqué par la réouverture économique de la Chine. Les deux premiers mois de l'année étaient donc bénéfiques aux actifs risqués et ont vu les spreads de crédit se resserrer. En mars, une banque régionale américaine, la Silicon Valley Bank, a fait faillite en raison d'une perte liée à une moins-value sur son portefeuille obligataire. Le cycle agressif de hausse des taux faisait sa première victime. Outre ses répercussions sur d'autres banques régionales américaines (First Republic, Signature Bank), cette crise va entraîner la chute de Crédit Suisse. Les banques centrales ont promptement réagi (reprise de SVB, garantie des dépôts, mise en place de facilités de crédit) et ont réussi à éteindre l'incendie. Suite à cette crise, qui ne manquera pas d'avoir des conséquences sur l'économie mondiale via l'octroi de crédits, le marché anticipait que le cycle de hausse des taux était désormais terminé aux Etats-Unis et serait limité à 50 bps en Europe. Le taux à 10 ans allemand, après avoir atteint 2.75% début mars s'inscrivait à 2,29% fin mars. Les spreads de crédit terminaient le trimestre sur les niveaux de début d'année. Ils abandonnaient donc le resserrement des deux premiers mois de l'année mais limitaient les dégâts.

Au deuxième trimestre 2023, les banques centrales ont continué d'insister sur les pressions inflationnistes alors que l'inflation confirmait une tendance à la décélération. Ainsi, la BCE a monté ses taux pour un total cumulé de 75 bps malgré le ralentissement économique. De plus, La BCE a repris plus de 400 milliards d'euros de liquidités via les TLTRO. Aux Etats-Unis, l'imbroglio du relèvement du plafond de la dette a finalement trouvé une issue permettant au Trésor d'éviter un 'shutdown' de l'administration. La Fed a monté ses taux à deux reprises durant le trimestre tout en initiant le principe de pause entre les hausses. Aux Etats-Unis, alors que la hausse des prix demeurait malgré tout assez forte, la conséquente épargne accumulée par les ménages durant l'ère covid commençait à se tarir et les défauts sur les prêts automobiles, ainsi que sur les cartes de crédit se redressaient. En Chine, la reprise tant attendue n'a finalement pas eu lieu. Le Politburo s'est réuni en sommet pour étudier les pistes de relance alors que les firmes étrangères quittent le pays ou arrêtent d'y investir, le fruit du passage de 'mondialisation' à 'régionalisation'. Les PMI étaient dorénavant en dessous de 50 points dans l'industrie et les services semblaient en lente expansion alors que la consommation faiblissait. À l'aube de l'été, l'activité ainsi que la dynamique des prix flanchaient aussi bien en Asie qu'en Europe tandis que les Etats-Unis continuaient à faire cavalier seul.

Dans ce contexte, les taux longs en zone euro ont évolué dans un range étroit dans un environnement de faible volatilité. Le marché des obligations privées s'est bien tenu, les spreads de crédit étant globalement stables.





Durant le troisième trimestre 2023, la baisse de l'inflation s'est poursuivie mais cette dernière est restée à des niveaux trop éloignés des cibles des banques centrales, c'est-à-dire supérieure à 4% en Europe et à 3% aux Etats-Unis. Les banques centrales ont donc logiquement poursuivi leur cycle de hausse des taux. En Europe, la BCE a monté deux fois ses taux directeurs de 25 bps en juillet et en septembre pour fixer le taux de refinancement à 4,5%. Aux Etats-Unis, une hausse unique a eu lieu en juillet, de 25 bps pour les fixer à 5,5%. La FED a alors indiqué qu'elle devenait « data dependant » laissant augurer la fin de son cycle de hausse des taux. Durant l'été, dans un contexte d'inflation en baisse mais de façon modérée et de chiffres économiques résistants, en particulier aux Etats-Unis, les taux longs sont restés sous pression haussière. Le taux 10 ans américain a ainsi dépassé les 4,50% en septembre revenant ainsi à ses niveaux d'avant la crise des subprimes. En Europe, le taux 10 ans allemand est passé de 2,47% à 2,84%. Face à des conditions de financement plus restrictives, les actifs risqués ont souffert et les obligations privées sous-performé. La déception macroéconomique est à chercher du côté de la Chine dont le redémarrage est resté décevant pénalisé par la lourde chute de son marché immobilier.

Le dernier trimestre de 2023 a été marqué par une nette détente des conditions de financement. Si la croissance est restée solide aux Etats-Unis, l'économie européenne s'est contractée comme l'indiquait des PMI inférieurs à 50 que ce soit pour le secteur manufacturier ou les services. Dans le même temps, l'inflation s'inscrivait résolument à la baisse dans toute ses composantes : 3,1% aux Etats-Unis et 2,4% en Europe en novembre. Cela a permis aux banquiers centraux de tenir un discours plus optimiste lors de leur dernière réunion de l'année en décembre. Le combat contre cette dernière semblant remporté, le marché s'est focalisé sur les futures baisses de taux à venir en 2024 ce qui a entraîné une nette détente des conditions de financement. Sur ce point, les anticipations de baisse nous ont semblé exagérées. Les membres de la Fed tablaient sur trois baisses des taux en 2024 et le marché sur au moins six baisses. En Europe, bien que la BCE ait accéléré l'arrêt des achats d'obligations (PEPP), le marché anticipait également un « pivot » rapide de la politique monétaire. Les taux 10 ans allemand perdait plus de 80 bps et s'inscrivait à 2,02% fin décembre. Parallèlement, l'euphorie gagnait les actifs risqués avec un net resserrement des spreads de crédit et du spread de l'Italie contre Allemagne.



## Le Mot du gérant

### POLITIQUE DE PLACEMENT ACTIONS

Aux inquiétudes de 2022 ont succédé les espoirs de 2023. Le ralentissement de l'inflation, la bonne tenue de la croissance économique, la solidité des résultats des entreprises et les espoirs de baisse des taux expliquent l'optimisme qui a soufflé cette année. Le MSCI EMU Net Return affiche une progression de 18,78% sur l'ensemble de l'exercice. Ni les conflits en Ukraine et au Proche-Orient, ni les tensions latentes entre les US et la Chine, ni les faillites bancaires (SVB aux Etats-Unis, Crédit Suisse en Europe) ni même les difficultés de l'immobilier et de l'économie en Chine n'ont gâché la fête. Ainsi, un certain nombre d'indices (Dow Jones, Dax, CAC 40) auront battu des records historiques.

De nombreux thèmes auront animé l'année : l'intelligence artificielle générative, l'IRA aux Etats-Unis, les conflits géopolitiques ou encore celui des médicaments coupe-faim. Le plus important aura été sans conteste celui de l'inflation et de l'orientation restrictive des politiques monétaires visant à la combattre de manière efficace. A ce titre, la réunion du FOMC de décembre a été un point d'orgue. Jerome Powell a laissé entendre que la FED serait prête à ajuster les taux directeurs à la baisse avant que l'inflation n'atteigne 2% et avant que la récession ne sévise. Cela a largement contribué à renforcer la probabilité d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine et une prolongation du cycle. La BCE n'est pas allée aussi loin dans son discours mais les investisseurs anticipent désormais des baisses de taux aussi en Europe en 2024.

La vraie déception de 2023 restera la Chine. Après une politique anti-COVID particulièrement longue et répressive, les investisseurs s'attendaient à une réouverture dynamique de l'économie. Freinée par la faiblesse de la consommation et les difficultés du secteur immobilier, il n'en a rien été.

### Choix d'investissement

Sur l'ensemble de l'année les valeurs de rendement cycliques ou même défensives en retard de valorisation ont surperformé les valeurs de croissance. Le changement de tonalité de la Fed début novembre a entretenu des espoirs d'inflexion de la politique monétaire militant pour une baisse des taux a provoqué une forte détente des rendements obligataires qui a redonné de la vigueur aux valeurs de croissance

Ce mouvement a aussi bénéficié à des valeurs de moindre qualité très endettées pour lesquelles des perspectives de baisse de taux sont des bonnes nouvelles.

Le fonds affiche une performance supérieure à une référence MSCI Europe grâce à une bonne sélection de valeur qui contrebalance une allocation sectorielle moins favorable et à un positionnement en faveur du rattrapage des valeurs moins détenues et des risques de déception plus limités

Le fonds n'a pas souffert de la surposition à la thématique « croissance » qui a moins bien performé à l'image des valeurs de santé qui affichent la pire performance sectorielle. Les valeurs pharmaceutiques et en particulier les medtechs et les biotech ont quasiment toutes publié en dessous des attentes (Lonza, Grifols), des profit warnings très significatifs parfois assortis de changement stratégique surprise mal accueilli par le marché chez Sanofi qui a chuté de 20%.

Les contributions négatives liées à l'allocation sectorielle ont été plus que compensé par un choix de valeurs très favorable. Nos fortes convictions Unicredit , Stellantis, Accor, Seb , Elis ,Adidas ainsi que l'absence de Bayer pour raisons d'exclusion extra -financière ont contribué positivement à la performance relative du fonds

Les valeurs plus défensives de télécommunications (Orange, Deutsche Télécom) et de la consommation de base (Danone) parviennent à tirer leur épingle du jeu dans un contexte de marché euphorique illustré par des indices proches de leur record

Côté déception, Lonza suite à l'annonce du départ de son CEO et Société Générale qui n'a pas convaincu les investisseurs lors de son CMD, en forte baisse ont pesé sur la performance.

La pire contribution provient de la dégringolade de Alstom. Pour cause, le groupe qui prévoyait une génération de trésorerie (FCF) ' significativement positive ', a annoncé que celle-ci serait finalement négative de 500 à 750 millions d'euros pour l'exercice 2023-2024.

Dans le service des paiements Adyen a averti les investisseurs d'un ralentissement de la croissance du CA en raison de la forte concurrence aux US, a chuté de plus de 50% mais le fonds en a profité pour se positionner sur le titre après la baisse et a ainsi profité du rebond du titre de plus 75% depuis son point bas.

## Autres informations

### Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Ce FIA prend en compte les critères ESG dans sa politique d'investissement, tel que détaillé sur notre site internet (<https://www.sienna-gestion.com/informations-reglementaires>) et dans l'annexe périodique SFDR jointe à ce présent rapport.

### Politique de sélection et évaluation des intermédiaires Service d'aide à la décision d'investissement

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 et révisant la directive dite « MIF » 2004/39/CE du 29 avril 2004, SIENNA GESTION a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de meilleure exécution.

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

Afin de répondre au mieux aux exigences de la directive MIF2, SIENNA GESTION a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé (établissement agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement), et ce, en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par SIENNA GESTION, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par SIENNA GESTION. Les rapports issus des contrôles réguliers effectués par Exoé sont ensuite présentés à SIENNA GESTION et font l'objet de comités semestriels.

SIENNA GESTION a décidé de prendre directement à sa charge, à compter du début de l'exercice 2018, tous les frais imputables aux prestations de recherche, facturés par les intermédiaires habilités.

### Calcul du risque global

Dans le cas où le fonds utiliserait des instruments financiers à terme, et ce, dans le respect de la stratégie d'investissement prévue dans sa documentation juridique, le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

### Informations sur les rémunérations

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, et plus particulièrement l'article 22, paragraphe 2 de la Directive 2011/61/UE, dite Directive AIMF, transposée dans le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'AMF, SIENNA GESTION agissant en tant que gestionnaire de Fonds d'Investissement alternatif (FIA) et d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), informe les investisseurs au sein des rapports annuels de chacun de ses FIA et OPCVM sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2023 :

- Effectif moyen de SIENNA GESTION : 70,58 collaborateurs
- Rémunération annuelle brute fixe : 5 530 132,10 €
- Rémunération annuelle brute variable : 894 640,00 €
- Nombre de collaborateurs concernés par la rémunération variable : 29
- Rémunération annuelle brute et variable agrégée des collaborateurs dits « preneurs de risques » : 2 153 129,13 €



En application de la Position AMF n°2013-11, SIENNA GESTION identifie des collaborateurs dits « preneurs de risques » auxquels s’applique une politique de rémunération formalisée. Par « preneur de risques », il convient d’entendre tout collaborateur dont les activités peuvent avoir une influence significative sur le profil de risque d’un ou de plusieurs fonds ou sur celui de la société de gestion. Les collaborateurs concernés représentent 16 personnes en 2022 : les gérants de portefeuille et leur hiérarchie directe, la Directrice des Opérations et le Directeur Risques et Conformité.

SIENNA GESTION a créé un comité de rémunération par décision de son Conseil d’Administration en date du 28 mars 2014. SIENNA GESTION est devenue une société à Directoire et Conseil de Surveillance en mars 2022. Le rôle principal du comité de rémunération est de donner des avis au Conseil de Surveillance préalablement à toute modification de la rémunération variable de SIENNA GESTION. Il accorde une attention particulière à l’évaluation des mécanismes adoptés pour garantir que le système de rémunération prenne en compte de façon appropriée toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d’actifs sous gestion et que la politique de rémunération est compatible avec la stratégie économique, les valeurs et les intérêts de SIENNA GESTION et des fonds gérés et avec ceux des investisseurs dans ces fonds.

Les membres permanents du comité sont désignés par Conseil de Surveillance de SIENNA GESTION. Il s’agit exclusivement de membres du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance et du comité d’Audit et des Risques de SIENNA GESTION ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Le Comité se réunit au moins une fois par an sur saisie du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire de SIENNA GESTION de sa propre initiative.

Les performances des gérants de portefeuilles sont récompensées par l’octroi d’une rémunération variable à condition d’être ajustée au risque. La rémunération variable des gérants doit donc s’aligner sur le profil de risques des portefeuilles.

Les modalités de détermination de cette rémunération variable sont transmises par écrit sous la forme d’une note à tous les gérants après validation du Conseil de Surveillance et suite à l’avis du comité de rémunération. Ces modalités indiquent systématiquement :

- le pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération annuelle fixe,
- le pourcentage de rémunération dérivant de l’atteinte de performances quantitatives collectives et une répartition en % de la part collective et individuelle dans l’atteinte de ces performances, les formules cibles sont clairement matérialisées,
- le pourcentage de la rémunération dérivant de l’atteinte de performances qualitatives incluant notamment le respect de la réglementation, de la déontologie et de la politique de gestion de risques de SIENNA GESTION.

Conformément à la réglementation AMF, SIENNA GESTION s’assure du respect d’un équilibre prudent entre une situation financière saine et l’attribution, le versement et l’acquisition d’une rémunération variable.

Il en résulte que SIENNA GESTION veille à ce que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par :

- la rémunération variable globale attribuée pour cette année,
- le montant de rémunération variable qui sera payé ou acquis au cours de l’année.

En cas de difficulté relative à la situation financière, le Conseil de Surveillance décide des impacts en termes de rémunération variable après avis du comité de rémunération.



## Effet de levier

L'effet de levier du FCP au sens de l'article 109 du Règlement délégué n°231/2013 est le suivant au (31/12/2023) :

- suivant la méthode brute : 105%,
- suivant la méthode de l'engagement : 105%.

## Règlementation SFTR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## Gestion de la liquidité

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.

## Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

## Informations sur la réglementation SFDR

« Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessous. Concernant l'indice de référence du fonds, il est précisé que la Société de gestion établit sa méthodologie de sélection des titres répondant à des critères ESG à partir d'indices de référence comprenant un univers large de titres. Le résultat de cette analyse est ensuite comparé à l'univers d'investissement qui découle de l'indice de référence du fonds, visant ainsi à obtenir de meilleures performances que celui-ci sur ces critères. »

## Profil de risques : ajout du risque de durabilité

« Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité) : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. »



### **Politique d'engagement actionnariat**

En conformité avec l'article L. 533-22 du code monétaire et financier, le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables sur son site internet : [Sienna-gestion.com](http://Sienna-gestion.com).

**Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie

Dénomination du produit : SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR

Identifiant d'entité juridique : 9695005GQUK7SH0M5B08

**Caractéristiques environnementales et/ou sociales**

| Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?   |  |
|--|--|
| <input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui   | <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non   |
| <input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : __ % <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul> | <input type="checkbox"/> Il <b>promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)</b> et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __ % d'investissements durables : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> Ayant un objectif social</li> </ul> |
| <input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> : __ %  | <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables</b>   |



## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales dans la sélection et le suivi des titres via l'application d'une politique d'exclusion et via la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs.

Les politiques d'exclusion sectorielles et normatives de Sienna Gestion sont de deux ordres :

- Sectorielle : charbon thermique, armes controversées et tabac.
- Normative : les entreprises ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations-Unies, c'est à dire celles impliquées dans des controverses très graves ou graves et fréquentes.

D'autre part, des critères ESG sont intégrés dans la stratégie en privilégiant les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG. Pour cela, Sienna Gestion utilise principalement les notations ESG de Sustainalytics construites pour les émetteurs privés sur une approche par les risques ESG. La méthodologie de notation extra-financière repose sur 3 piliers : Environnement, Social et Gouvernance. Pour chaque pilier, les enjeux ESG évalués sont activés en fonction de l'exposition du secteur de l'émetteur aux risques ESG. Exemples de critères/enjeux ESG :

- Environnement : programme de lutte contre le changement climatique, déchets, eau, etc.
- Social : valorisation du capital humain (formations, recrutement, lutte contre les discriminations), respect des droits de l'Homme (conditions sociales dans la chaîne d'approvisionnement, etc.)
- Gouvernance : indépendance du Conseil d'administration, rémunération des dirigeants, etc.

Sur l'univers de départ du fonds, au minimum 20% des émetteurs ayant obtenu les moins bonnes notes ESG sont interdites d'investissement. Une approche best in class est appliquée pour les émetteurs privés et best in universe pour les émetteurs publics.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via la note moyenne risque ESG mentionnée ci-dessus. La note moyenne pondérée risque ESG du fonds est de 16.80. La note risque ESG moyenne de l'univers de départ "MSCI Europe (MXEU)" est de 19.23. 0 étant la meilleure note et 100 étant la pire. Les politiques d'exclusions décrites ci-dessus ont également été respectées.

- **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Ces éléments n'ayant pas été mesurés au cours de l'exercice précédent, cette question n'est pas applicable.



Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

N/A

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

N/A

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

N/A

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

N/A

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit prend en compte les principales incidences négatives (PAI) via notamment la notation ESG des émetteurs, l'évaluation des controverses et les politiques formalisées (exclusion charbon, armes controversées, stratégie climat, etc). La note ESG (décrite auparavant) couvre, par le biais de 21 enjeux matériels et plus de 200 critères sous-jacents, tous les sujets ESG ciblés par les PAI. Néanmoins, les 21 enjeux ne sont pas activés pour tous les secteurs mais uniquement lorsqu'ils sont jugés matériels.

Plus spécifiquement les PAI suivants sont couverts dans le processus de Sienna Gestion. Certains fonds peuvent renforcer la prise en compte de PAI via leur approche thématique.

| Thématique                         | PAI  | Politique/ process  |
|------------------------------------|--|---|
| Emissions de gaz à effet de serre  | 1. Emissions de GES  | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Politique charbon</li> <li>✓ Pilotage du mix énergétique pour un alignement au scenario</li> </ul>   |
|                                    | 2. Empreinte carbone   | <ul style="list-style-type: none"> <li>2°C de l'IAE (formalisé dans l'article 29)</li> <li>✓ Pilotage de l'empreinte carbone avec objectif de réduction</li> <li>✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)</li> </ul> |
|                                    | 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements   |   |
|                                    | 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles   |   |
|                                    | 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable  |   |
|                                    | 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique  |   |
| Biodiversité                       | 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité   | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)</li> <li>✓ Processus d'identification et de gestion des controverses</li> </ul>  |
| Eau                                | 8. Rejets dans l'eau   | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)</li> <li>✓ Processus d'identification et de gestion des controverses</li> </ul>  |
| Déchets                            | 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs  | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)</li> </ul>   |
| Questions sociales et de personnel | 10. Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales   | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses</li> <li>✓ Note ESG (pour tous les secteurs)</li> </ul>                     |
|                                    | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondiale des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses</li> <li>✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés)</li> </ul>         |
|                                    | 12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé   | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Note ESG (pour tous les secteurs)</li> </ul>   |
|                                    | 13. Mixité au sein des organes de gouvernance  | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Note ESG (pour tous les secteurs)</li> <li>✓ Politique de vote avec les critères de vote liés à la mixité au sein du Conseil d'administration</li> </ul>                           |
|                                    | 14. Exposition à des armes controversées   | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Politique d'exclusion dédiée</li> </ul>  |

Les PAI sont ainsi atténués par l'application stricte des politiques d'exclusions sectorielles et normatives ainsi que par la prise en compte des notes ESG dans le processus de gestion.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Il s'agit du top 15 du fonds sur un inventaire moyen du dernier exercice.

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

| Investissement les plus importants | Secteur BICS                 | % d'actifs | Pays        |
|------------------------------------|------------------------------|------------|-------------|
| FRANCE ACTIVE                      | Finance                      | 4,58%      |             |
| LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI       | Consommation discrétionnaire | 4,25%      | France      |
| ASML HOLDING NV                    | Technologie                  | 3,92%      | Netherlands |
| TOTALENERGIES SE PARIS             | Energie                      | 3,35%      | France      |
| SANOFI                             | Santé                        | 3,09%      | France      |
| SAP SE / XETRA                     | Technologie                  | 2,65%      | Germany     |
| SIEMENS AG-REG                     | Industrie                    | 2,21%      | Germany     |
| AIR LIQUIDE SA                     | Matériaux                    | 2,00%      | France      |
| ELIS SA                            | Industrie                    | 1,99%      | France      |
| SCHNEIDER ELECT SE                 | Industrie                    | 1,91%      | France      |
| ALLIANZ SE-REG                     | Finance                      | 1,88%      | Germany     |
| SIENNA MONETAIRE ISR A             | Finance                      | 1,82%      | France      |
| ESSILORLUXOTTICA                   | Santé                        | 1,74%      | France      |
| MERCEDES-BENZ GROUP AG             | Consommation discrétionnaire | 1,58%      | Germany     |
| STELLANTIS                         | Consommation discrétionnaire | 1,49%      | Netherlands |



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

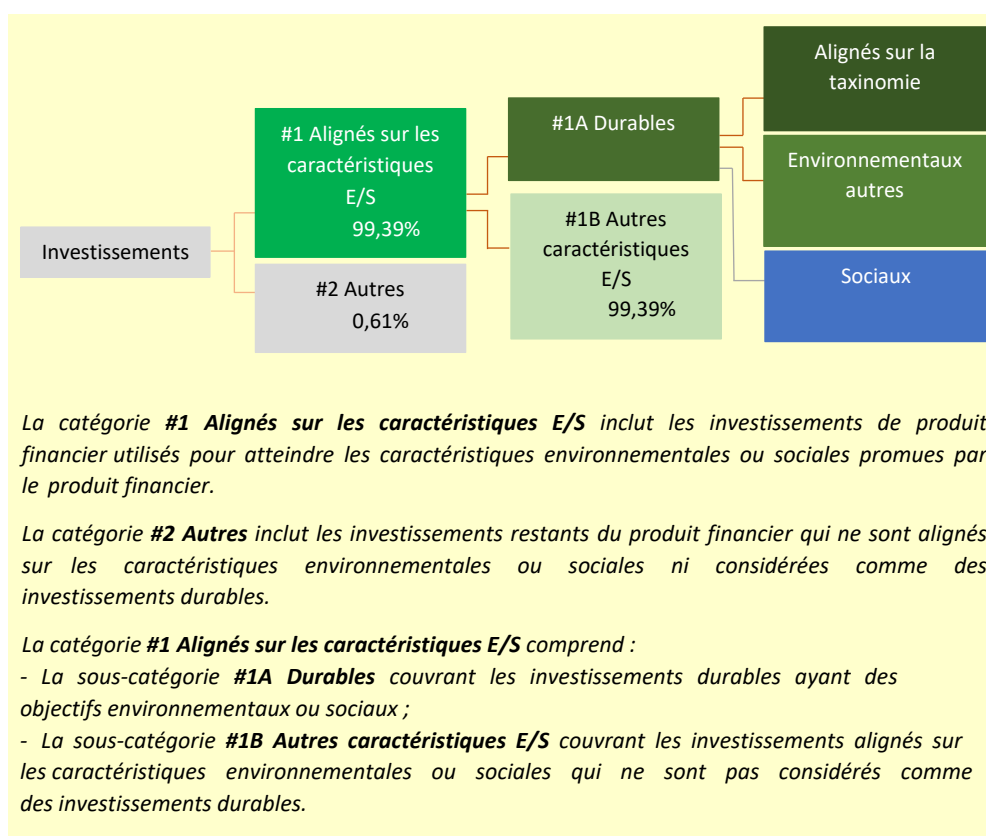
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

### • Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements de produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

| Secteur BICS                 | % d'actifs |
|------------------------------|------------|
| Consommation discrétionnaire | 14,76%     |
| Consommation non cyclique    | 3,50%      |
| Devise                       | 0,52%      |
| Energie                      | 3,76%      |
| Finance                      | 18,78%     |
| Future                       | 0,01%      |
| Immobilier                   | 0,73%      |
| Industrie                    | 16,34%     |
| Matériaux                    | 6,07%      |
| OPC                          | 0,82%      |
| Public                       | 0,01%      |
| Santé                        | 13,00%     |
| Services aux collectivités   | 4,28%      |
| Solidaire                    | 0,80%      |
| Technologie                  | 12,08%     |
| Télécommunications           | 4,56%      |



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit ne réalise pas d'investissement durable avec un objectif environnemental, la mesure de son alignement à la taxinomie de l'UE n'est donc pas applicable.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>(1)</sup>?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

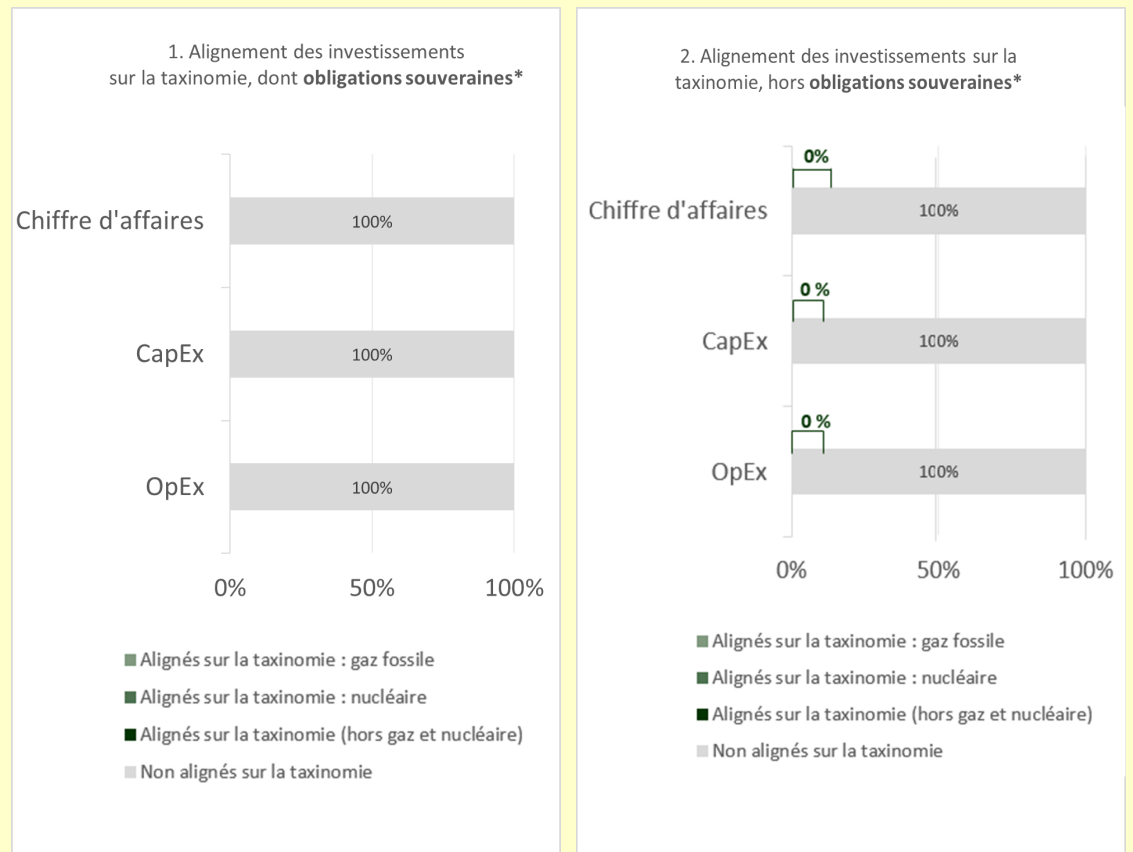
Non

(1) Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie était de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

N/A

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE)



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

N/A



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financiers qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables, à savoir : 0.52% de liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires, 0.02% de dérivés à titre de couverture et 8.49% de titres n'étant pas couverts par une analyse ESG.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via les notations ESG décrites ci-dessus. La note moyenne pondérée ESG du portefeuille permet ainsi de quantifier et de suivre la performance extra-

financière des émetteurs du fonds de façon mensuelle. La note ESG de l'univers de départ du fonds est également calculée. Les notes ESG des émetteurs sont actualisées tous les trimestres. La politique d'exclusion est par ailleurs au cœur de l'approche de Sienna Gestion et vise à exclure de ses investissements potentiels les actifs exposés à des risques de durabilité significatifs ou pouvant avoir un impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité.

Un contrôle de la correspondance entre les titres des portefeuilles avec les émetteurs autorisés de l'univers est effectué par Sienna Gestion. La composition des portefeuilles est analysée via une procédure automatique permettant de vérifier le respect de la politique ISR et de l'univers autorisé.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds a pour indice de référence un indice de marché large n'ayant pas été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques de durabilité.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**  
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**  
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**  
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**  
N/A



# ETATS FINANCIERS



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**

**SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR  
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE  
Régis par le Code monétaire et financier**

Société de gestion  
SIENNA GESTION  
18 rue de Courcelles  
75008 PARIS

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

**Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé des règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels concernant les modalités de valorisation des actions non cotées du portefeuille représentant 5,42 % de l'actif net du fonds et des billets à ordre représentant 1,23 % de l'actif net du fonds, faisant partie des investissements solidaires du FCPE.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**1. Titres solidaires non cotés**

Les actions non cotées France Active Investissement, Foncière Habitat et Humanisme et INCO Investissement sont valorisées selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables.

**A) France Active Investissement**

Les actions de catégories B détenues par le FCPE sont évaluées à 104,18 € par action, soit à leur valeur nominale augmentée de l'affectation du résultat hors réserves solidaires. La valorisation de ces titres de capital est déterminée par les statuts de la société, sans ouvrir de marge d'appréciation. Cette valorisation est établie sur la base d'une attestation sur la méthodologie et le prix de l'action, établie par le commissaire aux comptes de la société France Active Investissement le 31 mai 2023. La valorisation des actions au 29/12/2023 est basée sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022. Ces titres représentent 4,35 % de l'actif net du fonds. Ils ont été souscrits par le fonds dans le cadre de ses « investissements solidaires ».

Compte tenu du décalage de dates dans la prise en compte des données financières de l'entreprise, il pourrait exister un écart significatif entre la valorisation des titres retenue et les prix qui pourraient résulter d'une nouvelle valorisation sur la base des données actualisées au 29/12/2023. Toutefois, la société de gestion considère qu'il n'y a pas lieu de remettre en question au 29 décembre 2023, les modalités de valorisation des lignes telles décrites ci-dessus, conformes aux dispositions du règlement du fonds.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations retenues.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

## SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR

### B) Foncière Habitat & Humanisme

Les actions Foncière Habitat et Humanisme sont valorisées à 150 € par action par la gérance (rapport du 20 avril 2023 de la société FG2H) en utilisant la méthode décrite dans la note de l'annexe relative aux Règles et Méthodes Comptables. La valorisation des actions au 29/12/2023 est basée sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022. Elle correspond à la valeur de référence annuelle de l'action. Ces titres représentent 0,50 % de l'actif net du fonds.

Ces actions ont été souscrites par le fonds dans le cadre de ses « investissements solidaires ».

Compte tenu du décalage de dates dans la prise en compte des données financières de l'entreprise, il pourrait exister un écart significatif entre la valorisation des titres retenue et les prix qui pourraient résulter d'une nouvelle valorisation sur la base des données actualisées au 29/12/2023.

Toutefois, la société de gestion considère qu'il n'y a pas lieu de remettre en question au 29 décembre 2023, les modalités de valorisation des lignes telles décrites ci-dessus, conformes aux dispositions du règlement du fonds.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations retenues.

### C) INCO Investissement

Les actions INCO Investissement sont valorisées à 94,36 € par action au 29 décembre 2023, en utilisant la méthode décrite dans la note de l'annexe relative aux Règles et Méthodes Comptables. La valorisation des actions au 29/12/2023 est basée sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, en utilisant une méthode fondée sur les capitaux propres. Elle correspond à la valeur liquidative de l'action applicable jusqu'au 30/06/24 pour les souscriptions et rachats d'actions. Ces titres représentent 0,57 % de l'actif net du fonds.

Ces actions ont été souscrites par le fonds dans le cadre de ses « investissements solidaires ».

Compte tenu du décalage de dates dans la prise en compte des données financières de l'entreprise, il pourrait exister un écart significatif entre la valorisation des titres retenue et les prix qui pourraient résulter d'une nouvelle valorisation sur la base des données actualisées au 29/12/2023.

Toutefois, la société de gestion considère qu'il n'y a pas lieu de remettre en question au 29 décembre 2023, les modalités de valorisation des lignes telles décrites ci-dessus, conformes aux dispositions du règlement du fonds.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations retenues.

### D) Billets à ordre

Les Billets à ordre sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables :

Le FCPE est investi sur des billets à ordre émis par des entreprises solidaires. Ces billets à ordre constituent des investissements solidaires. Ils représentent 1,23 % de l'actif net du FCPE. Ces instruments ont une échéance supérieure à trois mois.

Compte tenu de l'orientation spécifique de gestion du FCPE et du caractère particulier de ces billets à ordre, et en l'absence de marché pour la négociation de ces instruments, la valeur de marché retenue par la société de gestion correspond au prix de revient augmenté des intérêts courus. Cette valorisation ne prend pas en compte le risque de taux éventuel des billets à ordre. La valorisation de ces instruments ne tient pas compte de la valeur théorique des spreads des entités émettrices des billets à ordre.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations retenues.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

## 2. Autres instruments financiers du portefeuille

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

2024.04.25 19:09:55 +0200



## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

|  | 29/12/2023            | 30/12/2022            |
|--|-----------------------|-----------------------|
| <b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>  | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           |
| <b>DÉPÔTS</b>  | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           |
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>  | <b>250 591 968,58</b> | <b>187 141 736,63</b> |
| <b>Actions et valeurs assimilées</b>   | <b>240 286 730,81</b> | <b>174 023 181,74</b> |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé  | 226 656 098,21        | 160 365 166,44        |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé  | 13 630 632,60         | 13 658 015,30         |
| <b>Obligations et valeurs assimilées</b>   | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé  | 0,00                  | 0,00                  |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé  | 0,00                  | 0,00                  |
| <b>Titres de créances</b>  | <b>3 087 811,53</b>   | <b>3 087 990,99</b>   |
| Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé   | 0,00                  | 0,00                  |
| Titres de créances négociables   | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres titres de créances  | 0,00                  | 0,00                  |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé  | 3 087 811,53          | 3 087 990,99          |
| <b>Organismes de placement collectif</b>   | <b>7 033 228,62</b>   | <b>10 020 313,90</b>  |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays                                      | 7 033 228,62          | 10 020 313,90         |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE                                  | 0,00                  | 0,00                  |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés         | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres organismes non européens  | 0,00                  | 0,00                  |
| <b>Opérations temporaires sur titres</b>   | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           |
| Créances représentatives de titres reçus en pension  | 0,00                  | 0,00                  |
| Créances représentatives de titres prêtés  | 0,00                  | 0,00                  |
| Titres empruntés   | 0,00                  | 0,00                  |
| Titres donnés en pension   | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres opérations temporaires  | 0,00                  | 0,00                  |
| <b>Instruments financiers à terme</b>  | <b>184 197,62</b>     | <b>10 250,00</b>      |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé  | 184 197,62            | 10 250,00             |
| Autres opérations  | 0,00                  | 0,00                  |
| <b>Autres instruments financiers</b>   | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           |
| <b>CRÉANCES</b>  | <b>387 561,60</b>     | <b>130 098,19</b>     |
| Opérations de change à terme de devises  | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres   | 387 561,60            | 130 098,19            |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>  | <b>977 126,56</b>     | <b>1 117 293,81</b>   |
| Liquidités   | 977 126,56            | 1 117 293,81          |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>  | <b>251 956 656,74</b> | <b>188 389 128,63</b> |

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

|   | 29/12/2023            | 30/12/2022            |
|---|-----------------------|-----------------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                                     |                       |                       |
| Capital   | 236 839 037,01        | 181 432 766,15        |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 0,00                  | 0,00                  |
| Report à nouveau (a)  | 0,00                  | 0,00                  |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)             | 11 461 102,16         | 3 683 867,21          |
| Résultat de l'exercice (a,b)                                | 3 225 977,79          | 2 680 782,89          |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>                         | <b>251 526 116,96</b> | <b>187 797 416,25</b> |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i>               |                       |                       |
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>                               | <b>184 197,60</b>     | <b>10 250,00</b>      |
| Opérations de cession sur instruments financiers            | 0,00                  | 0,00                  |
| Opérations temporaires sur titres                           | 0,00                  | 0,00                  |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension          | 0,00                  | 0,00                  |
| Dettes représentatives de titres empruntés                  | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres opérations temporaires                               | 0,00                  | 0,00                  |
| Instrument financiers à terme                               | 184 197,60            | 10 250,00             |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé             | 184 197,60            | 10 250,00             |
| Autres opérations   | 0,00                  | 0,00                  |
| <b>DETTES</b>   | <b>246 342,18</b>     | <b>187 665,39</b>     |
| Opérations de change à terme de devises                     | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres  | 246 342,18            | 187 665,39            |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>                                   | <b>0,00</b>           | <b>393 796,99</b>     |
| Concours bancaires courants                                 | 0,00                  | 393 796,99            |
| Emprunts  | 0,00                  | 0,00                  |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                                      | <b>251 956 656,74</b> | <b>188 389 128,63</b> |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

|   | 29/12/2023   | 30/12/2022 |
|---|--------------|------------|
| <b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                 |              |            |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés |              |            |
| Contrats futures                                |              |            |
| EURO STOXX 50 0324                              | 7 041 650,00 | 0,00       |
| Engagement sur marché de gré à gré              |              |            |
| Autres engagements                              |              |            |
| <b>AUTRES OPÉRATIONS</b>                        |              |            |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés |              |            |
| Contrats futures                                |              |            |
| EURO BTP 0324                                   | 3 574 500,00 | 0,00       |
| DJE 600 OIL G 0324                              | 2 668 500,00 | 0,00       |
| EURO STOXX 50 0323                              | 0,00         | 946 250,00 |
| Engagement sur marché de gré à gré              |              |            |
| Autres engagements                              |              |            |

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

|   | 29/12/2023          | 30/12/2022          |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>Produits sur opérations financières</b>                      |                     |                     |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers                   | 39 045,12           | 477,96              |
| Produits sur actions et valeurs assimilées                      | 5 565 514,38        | 5 936 756,00        |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées                  | 0,00                | 0,00                |
| Produits sur titres de créances                                 | 10 408,08           | 0,00                |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres     | 0,00                | 0,00                |
| Produits sur instruments financiers à terme                     | 0,00                | 0,00                |
| Autres produits financiers                                      | 0,00                | 0,00                |
| <b>TOTAL (1)</b>  | <b>5 614 967,58</b> | <b>5 937 233,96</b> |
| <b>Charges sur opérations financières</b>                       |                     |                     |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres      | 0,00                | 0,00                |
| Charges sur instruments financiers à terme                      | 0,00                | 0,00                |
| Charges sur dettes financières                                  | 582,25              | 9 958,85            |
| Autres charges financières                                      | 0,00                | 0,00                |
| <b>TOTAL (2)</b>  | <b>582,25</b>       | <b>9 958,85</b>     |
| <b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>              | <b>5 614 385,33</b> | <b>5 927 275,11</b> |
| Autres produits (3)   | 0,00                | 0,00                |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)            | 2 680 185,66        | 2 558 044,97        |
| <b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b> | <b>2 934 199,67</b> | <b>3 369 230,14</b> |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5)                    | 291 778,12          | -688 447,25         |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)         | 0,00                | 0,00                |
| <b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>                         | <b>3 225 977,79</b> | <b>2 680 782,89</b> |

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- Les instruments financiers non cotés émis par des entreprises solidaires sont évalués de la manière suivante :

- France Active Investissement :

les actions de catégories B détenues par le FCPE sont évaluées à leur valeur nominale augmentée de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 hors réserves solidaires, sans intervention d'un expert. En effet, la valorisation de ces titres de capital est déterminée strictement par les statuts de la société, sans ouvrir de marge d'appréciation. Il n'existe pas de marché pour la négociation de ces instruments.

Cette valorisation est établie à 104,18 € sur la base d'une attestation sur la méthodologie et le prix de l'action, attestée par le commissaire aux comptes de la société France Active Investissement le 31 mai 2023. Ces titres représentent 4,5 % de l'actif net du fonds. Ils ont été souscrits par le fonds dans le cadre de ses « investissements solidaires ».

La valorisation des actions au 29 décembre 2023 est basée sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 de l'entreprise. Elle correspond à la valeur de référence annuelle de l'action.

- Foncière Habitat & Humanisme : les actions sont valorisées à 150 € sur la base d'un rapport établi par la société FG2H, société gérante de la Foncière HH le 20 avril 2023, en utilisant la méthode suivante : capitaux propres stricto sensu + cash-flow actualisé + valeur terminale actualisée – valeur nette comptable corrigée, le résultat étant divisé par le nombre des actions. Ces titres représentent 0,50 % de l'actif net du fonds. Ils ont été souscrits par le fonds dans le cadre de ses « investissements solidaires ». La valorisation des actions au 29 Décembre 2023 est basée sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 de l'entreprise. Elle correspond à la valeur de référence annuelle de l'action.

- INCO INVESTISSEMENT : les actions sont valorisées à leur valeur liquidative déterminée par le conseil d'administration de la société conformément aux dispositions de son règlement intérieur. La valorisation des actions au 30 septembre 2023 est basée sur les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2022 à 94,36 €, en utilisant une méthode fondée sur les capitaux propres. Elle correspond à la valeur liquidative de l'action applicable jusqu'au 30/6/24. Ces titres représentent 0,57 % de l'actif net du fonds. Ils ont été souscrits par le fonds dans le cadre de ses « investissements solidaires ».

Compte tenu du décalage de dates dans la prise en compte des données financières de l'entreprise, il pourrait exister un écart significatif entre la valorisation des titres retenue et les prix qui pourraient résulter d'une nouvelle valorisation sur la base des données actualisées au 29 décembre 2023.

Les modalités de valorisation de ces titres, telles décrites ci-dessus, sont prévues par le Règlement du fonds et conformes aux dispositions réglementaires propres aux FCPE. Il n'existe pas de marché de négociation de ces instruments

- Les Billets à ordre émis par des entreprises solidaires sont évalués de la manière suivante :

Le FCPE est investi sur des billets à ordre émis par des entreprises solidaires. Ces billets à ordre constituent des investissements solidaires. Ils représentent 1,23 % de l'actif net du FCPE. Ces instruments ont une échéance supérieure à trois mois.

Compte tenu de l'orientation spécifique de gestion du FCPE et du caractère particulier de ces billets à ordre, et en l'absence de marché pour la négociation de ces instruments, la valeur de marché retenue par la société de gestion correspond au prix de revient augmenté des intérêts courus. Cette valorisation ne prend pas en compte le risque de taux éventuel des billets à ordre. La valorisation de ces instruments ne tient pas compte de la valeur théorique des spreads des entités émettrices des billets à ordre.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion sont directement imputés au compte de résultat du FIA.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FIA, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FIA a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FIA ;
- des commissions de mouvement facturées au FIA.

**Pour la catégorie de part « I » (réservée aux Investisseurs Institutionnels) :**

|   | <b>Frais facturés</b>                                 |  | <b>Assiette</b>                    | <b>Taux barème</b>  |
|---|---|--|------------------------------------|---|
| 1 | Frais de gestion financière (*)                       |  | Actif net                          | 0,75 % maximum l'an<br>(incluant les honoraires du commissaire aux comptes selon tarification annuelle appliquée) |
| 2 | Frais administratifs externes à la société de gestion |  |                                    |   |
| 3 | Frais indirects maximum                               | Commissions indirectes (souscriptions/rachats) | Néant                              | Néant   |
|   | (commissions et frais de gestion)                     | Frais de gestion (**)                          | Actif net                          | 0,10 % TTC maximum l'an   |
| 4 | Commissions de mouvement (*)                          |  | Prélèvement sur chaque transaction | <b>Perçues par la société de gestion :</b><br><b>Actions : 0,15 %</b>   |
| 5 | Commission de surperformance (*)                      |  | Néant                              | Néant   |

**Pour la catégorie de part « R » (tous souscripteurs) :**

|   | <b>Frais facturés</b>                                 |  | <b>Assiette</b>                    | <b>Taux barème</b>  |
|---|---|--|------------------------------------|---|
| 1 | Frais de gestion financière (*)                       |  | Actif net                          | 1,20 % maximum l'an<br>(incluant les honoraires du commissaire aux comptes selon tarification annuelle appliquée) |
| 2 | Frais administratifs externes à la société de gestion |  |                                    |   |
| 3 | Frais indirects maximum                               | Commissions indirectes (souscriptions/rachats) | Néant                              | Néant   |
|   | (commissions et frais de gestion)                     | Frais de gestion (**)                          | Actif net                          | 0,10 % TTC maximum l'an   |
| 4 | Commissions de mouvement (*)                          |  | Prélèvement sur chaque transaction | <b>Perçues par la société de gestion :</b><br><b>Actions : 0,15 %</b>   |
| 5 | Commission de surperformance (*)                      |  | Néant                              | Néant   |

**Pour la catégorie de part « MC » (réservée aux distributeurs Malakoff Humanis et Médicis) :**

|   | <b>Frais facturés</b>                                 |  | <b>Assiette</b>                    | <b>Taux barème</b>  |
|---|---|--|------------------------------------|---|
| 1 | Frais de gestion financière (*)                       |  | Actif net                          | 1,70 % maximum l'an<br>(incluant les honoraires du commissaire aux comptes selon tarification annuelle appliquée) |
| 2 | Frais administratifs externes à la société de gestion |  |                                    |   |
| 3 | Frais indirects maximum                               | Commissions indirectes (souscriptions/rachats) | Néant                              | Néant   |
|   | (commissions et frais de gestion)                     | Frais de gestion (**)                          | Actif net                          | 0,10 % TTC maximum l'an   |
| 4 | Commissions de mouvement (*)                          |  | Prélèvement sur chaque transaction | <b>Perçues par la société de gestion :</b><br><b>Actions : 0,15 %</b>   |
| 5 | Commission de surperformance (*)                      |  | Néant                              | Néant   |

\* Depuis la révocation de l'option de TVA en date du 01/01/2008, ces frais sont exonérés de TVA en vertu de l'article 261 C 1er du CGI.

\*\* Ces frais sont liés à l'investissement du fonds en parts et/ou actions d'OPC. Cette information à caractère facultatif est précisée à titre d'information.

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du FIA pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

**Affectation des sommes distribuables**

**Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

**Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

**Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices



antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

| <b>Part(s)</b>                                 | <b>Affectation du résultat net</b> | <b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b> |
|--|------------------------------------|--|
| Parts MHGA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE "I"  | Capitalisation                     | Capitalisation   |
| Parts MHGA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE "R"  | Capitalisation                     | Capitalisation   |
| Parts MHGA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE "MC" | Capitalisation                     | Capitalisation   |

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

|   | 29/12/2023            | 30/12/2022            |
|---|-----------------------|-----------------------|
| <b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>  | <b>187 797 416,25</b> | <b>267 185 813,45</b> |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)   | 65 690 934,32         | 18 197 563,03         |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)           | -33 730 278,31        | -66 205 455,24        |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                    | 15 491 015,58         | 12 405 766,42         |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                   | -6 056 887,10         | -7 117 265,89         |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme                      | 1 816 094,00          | 575 343,46            |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme                     | -410 141,76           | -1 813 669,07         |
| Frais de transactions   | -774 125,85           | -283 884,94           |
| Différences de change   | 617 350,19            | -33 825,83            |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 17 956 092,35         | -38 471 949,28        |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                     | 32 421 649,83         | 14 465 557,48         |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                   | -14 465 557,48        | -52 937 506,76        |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme   | 194 447,62            | -10 250,00            |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                     | 184 197,62            | -10 250,00            |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                   | 10 250,00             | 0,00                  |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes          | 0,00                  | 0,00                  |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat                             | 0,00                  | 0,00                  |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation                     | 2 934 199,67          | 3 369 230,14          |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes    | 0,00                  | 0,00                  |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat                       | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres éléments   | 0,00                  | 0,00                  |
| <b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>  | <b>251 526 116,96</b> | <b>187 797 416,25</b> |

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

|   | Montant             | %           |
|---|---------------------|-------------|
| <b>ACTIF</b>  |                     |             |
| <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>  |                     |             |
| <b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>  | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b> |
| <b>TITRES DE CRÉANCES</b>   |                     |             |
| Titres négociables à court terme (NEU CP) émetteurs non financiers Étrangers -<br>Européens marché non réglementé | 3 087 811,53        | 1,23        |
| <b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>   | <b>3 087 811,53</b> | <b>1,23</b> |
| <b>PASSIF</b>   |                     |             |
| <b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>   |                     |             |
| <b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>   | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b> |
| <b>HORS-BILAN</b>   |                     |             |
| <b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>   |                     |             |
| Actions   | 7 041 650,00        | 2,80        |
| <b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>   | <b>7 041 650,00</b> | <b>2,80</b> |
| <b>AUTRES OPÉRATIONS</b>  |                     |             |
| Actions   | 2 668 500,00        | 1,06        |
| Taux  | 3 574 500,00        | 1,42        |
| <b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>  | <b>6 243 000,00</b> | <b>2,48</b> |

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

|                                   | Taux fixe    | %    | Taux variable | %    | Taux révisable | %    | Autres     | %    |
|-----------------------------------|--------------|------|---------------|------|----------------|------|------------|------|
| <b>ACTIF</b>                      |              |      |               |      |                |      |            |      |
| Dépôts                            | 0,00         | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00         | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| Titres de créances                | 3 087 811,53 | 1,23 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00         | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| Comptes financiers                | 0,00         | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 977 126,56 | 0,39 |
| <b>PASSIF</b>                     |              |      |               |      |                |      |            |      |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00         | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| Comptes financiers                | 0,00         | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| <b>HORS-BILAN</b>                 |              |      |               |      |                |      |            |      |
| Opérations de couverture          | 0,00         | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |
| Autres opérations                 | 3 574 500,00 | 1,42 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00       | 0,00 |

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

|                                   | < 3 mois   | %    | ]3 mois - 1 an] | %    | ]1 - 3 ans]  | %    | ]3 - 5 ans] | %    | > 5 ans      | %    |
|-----------------------------------|------------|------|-----------------|------|--------------|------|-------------|------|--------------|------|
| <b>ACTIF</b>                      |            |      |                 |      |              |      |             |      |              |      |
| Dépôts                            | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00         | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00         | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00         | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00         | 0,00 |
| Titres de créances                | 174 537,41 | 0,07 | 413 855,38      | 0,16 | 1 395 940,28 | 0,55 | 981 446,68  | 0,39 | 122 031,78   | 0,05 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00         | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00         | 0,00 |
| Comptes financiers                | 977 126,56 | 0,39 | 0,00            | 0,00 | 0,00         | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00         | 0,00 |
| <b>PASSIF</b>                     |            |      |                 |      |              |      |             |      |              |      |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00         | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00         | 0,00 |
| Comptes financiers                | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00         | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00         | 0,00 |
| <b>HORS-BILAN</b>                 |            |      |                 |      |              |      |             |      |              |      |
| Opérations de couverture          | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00         | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00         | 0,00 |
| Autres opérations                 | 0,00       | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00         | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 3 574 500,00 | 1,42 |

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

|  | Devise 1<br>CHF |      | Devise 2<br>GBP |      | Devise 3<br>SEK |      | Devise N<br>Autre(s) |      |
|--|-----------------|------|-----------------|------|-----------------|------|----------------------|------|
|  | Montant         | %    | Montant         | %    | Montant         | %    | Montant              | %    |
| <b>ACTIF</b>                                     |                 |      |                 |      |                 |      |                      |      |
| Dépôts   | 0,00            | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées                    | 9 469 633,61    | 3,76 | 4 503 830,26    | 1,79 | 1 088 324,62    | 0,43 | 0,00                 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées                | 0,00            | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Titres de créances                               | 0,00            | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| OPC  | 0,00            | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00            | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Créances   | 0,00            | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Comptes financiers                               | 0,00            | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| <b>PASSIF</b>                                    |                 |      |                 |      |                 |      |                      |      |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00            | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00            | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Dettes   | 172,90          | 0,00 | 224,33          | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Comptes financiers                               | 0,00            | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| <b>HORS-BILAN</b>                                |                 |      |                 |      |                 |      |                      |      |
| Opérations de couverture                         | 0,00            | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |
| Autres opérations                                | 0,00            | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00                 | 0,00 |

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

|                                 | Nature de débit/crédit        | 29/12/2023        |
|---------------------------------|-------------------------------|-------------------|
| <b>CRÉANCES</b>                 |                               |                   |
|                                 | Dépôts de garantie en espèces | 387 561,60        |
| <b>TOTAL DES CRÉANCES</b>       |                               | <b>387 561,60</b> |
| <b>DETTES</b>                   |                               |                   |
|                                 | Achats à règlement différé    | 397,23            |
|                                 | Rachats à payer               | 12 052,11         |
|                                 | Frais de gestion fixe         | 231 728,58        |
|                                 | Autres dettes                 | 2 164,26          |
| <b>TOTAL DES DETTES</b>         |                               | <b>246 342,18</b> |
| <b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b> |                               | <b>141 219,42</b> |

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

|   | En parts         | En montant     |
|---|------------------|----------------|
| <b>Part SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR "I</b>  |                  |                |
| Parts souscrites durant l'exercice                        | 927 178,00000    | 14 865 183,88  |
| Parts rachetées durant l'exercice                         | -725 180,66488   | -11 657 441,90 |
| Solde net des souscriptions/rachats                       | 201 997,33512    | 3 207 741,98   |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice     | 1 168 083,33512  |                |
| <b>Part SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR "MC</b> |                  |                |
| Parts souscrites durant l'exercice                        | 1,00000          | 100,00         |
| Parts rachetées durant l'exercice                         | 0,00             | 0,00           |
| Solde net des souscriptions/rachats                       | 1,00000          | 100,00         |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice     | 1,00000          |                |
| <b>Part SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR "R</b>  |                  |                |
| Parts souscrites durant l'exercice                        | 3 305 520,80364  | 50 825 650,44  |
| Parts rachetées durant l'exercice                         | -1 480 487,00000 | -22 072 836,41 |
| Solde net des souscriptions/rachats                       | 1 825 033,80364  | 28 752 814,03  |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice     | 14 623 461,80364 |                |

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

|   | En montant |
|---|------------|
| <b>Part SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR "I</b>    |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |
| <b>Part SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR "MC</b>   |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |
| <b>Part SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR "R</b>    |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |

### 3.7. FRAIS DE GESTION

|  | 29/12/2023   |
|--|--------------|
| <b>Parts SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR "I</b>  |              |
| Commissions de garantie                                    | 0,00         |
| Frais de gestion fixes                                     | 150 688,41   |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                      | 0,76         |
| Rétrocessions des frais de gestion                         | 0,00         |
| <b>Parts SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR "MC</b> |              |
| Commissions de garantie                                    | 0,00         |
| Frais de gestion fixes                                     | 0,43         |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                      | 0,64         |
| Rétrocessions des frais de gestion                         | 0,00         |
| <b>Parts SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR "R</b>  |              |
| Commissions de garantie                                    | 0,00         |
| Frais de gestion fixes                                     | 2 529 496,82 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes                      | 1,21         |
| Rétrocessions des frais de gestion                         | 0,00         |

Dans les pourcentages de frais de gestion fixes, sont inclus des frais juridiques exceptionnels pour 13 514,40€

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

|                               | 29/12/2023 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00       |
| Titres empruntés              | 0,00       |

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

|  | 29/12/2023 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00       |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan                | 0,00       |

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

|                                   | Code ISIN    | Libellé                           | 29/12/2023          |
|-----------------------------------|--------------|-----------------------------------|---------------------|
| Actions                           |              |                                   | 0,00                |
| Obligations                       |              |                                   | 0,00                |
| TCN                               |              |                                   | 0,00                |
| OPC                               |              |                                   | 4 250 257,82        |
|                                   | FR0013306438 | SIENNA ACTIONS PME-ETI ISR Part G | 2 036 500,85        |
|                                   | FR0007081278 | SIENNA MONETAIRE ISR A            | 2 213 756,97        |
| Instruments financiers à terme    |              |                                   | 0,00                |
| <b>Total des titres du groupe</b> |              |                                   | <b>4 250 257,82</b> |



### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

|  | 29/12/2023          | 30/12/2022          |
|--|---------------------|---------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>           |                     |                     |
| Report à nouveau                           | 0,00                | 0,00                |
| Résultat                                   | 3 225 977,79        | 2 680 782,89        |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | 0,00                | 0,00                |
| <b>Total</b>                               | <b>3 225 977,79</b> | <b>2 680 782,89</b> |

|   | 29/12/2023        | 30/12/2022        |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>Parts SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR "I</b> |                   |                   |
| <b>Affectation</b>  |                   |                   |
| Distribution  | 0,00              | 0,00              |
| Report à nouveau de l'exercice                            | 0,00              | 0,00              |
| Capitalisation  | 330 035,52        | 256 240,95        |
| <b>Total</b>  | <b>330 035,52</b> | <b>256 240,95</b> |

|  | 29/12/2023  | 30/12/2022  |
|--|-------------|-------------|
| <b>Parts SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR "MC</b> |             |             |
| <b>Affectation</b>   |             |             |
| Distribution   | 0,00        | 0,00        |
| Report à nouveau de l'exercice                             | 0,00        | 0,00        |
| Capitalisation   | 1,22        | 0,00        |
| <b>Total</b>   | <b>1,22</b> | <b>0,00</b> |

|   | 29/12/2023          | 30/12/2022          |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>Parts SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR "R</b> |                     |                     |
| <b>Affectation</b>  |                     |                     |
| Distribution  | 0,00                | 0,00                |
| Report à nouveau de l'exercice                            | 0,00                | 0,00                |
| Capitalisation  | 2 895 941,05        | 2 424 541,94        |
| <b>Total</b>  | <b>2 895 941,05</b> | <b>2 424 541,94</b> |

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

|   | 29/12/2023           | 30/12/2022          |
|---|----------------------|---------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>                              |                      |                     |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées       | 0,00                 | 0,00                |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice                     | 11 461 102,16        | 3 683 867,21        |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00                 | 0,00                |
| <b>Total</b>  | <b>11 461 102,16</b> | <b>3 683 867,21</b> |

|   | 29/12/2023        | 30/12/2022        |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>Parts SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR "I</b> |                   |                   |
| <b>Affectation</b>  |                   |                   |
| Distribution  | 0,00              | 0,00              |
| Plus et moins-values nettes non distribuées               | 0,00              | 0,00              |
| Capitalisation  | 896 400,15        | 272 742,21        |
| <b>Total</b>  | <b>896 400,15</b> | <b>272 742,21</b> |

|  | 29/12/2023  | 30/12/2022  |
|--|-------------|-------------|
| <b>Parts SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR "MC</b> |             |             |
| <b>Affectation</b>   |             |             |
| Distribution   | 0,00        | 0,00        |
| Plus et moins-values nettes non distribuées                | 0,00        | 0,00        |
| Capitalisation   | 2,69        | 0,00        |
| <b>Total</b>   | <b>2,69</b> | <b>0,00</b> |

|   | 29/12/2023           | 30/12/2022          |
|---|----------------------|---------------------|
| <b>Parts SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR "R</b> |                      |                     |
| <b>Affectation</b>  |                      |                     |
| Distribution  | 0,00                 | 0,00                |
| Plus et moins-values nettes non distribuées               | 0,00                 | 0,00                |
| Capitalisation  | 10 564 699,32        | 3 411 125,00        |
| <b>Total</b>  | <b>10 564 699,32</b> | <b>3 411 125,00</b> |

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

|   | 31/12/2019            | 31/12/2020            | 31/12/2021            | 30/12/2022            | 29/12/2023            |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Actif net Global en EUR</b>                                    | <b>216 781 733,13</b> | <b>215 793 785,11</b> | <b>267 185 813,45</b> | <b>187 797 416,25</b> | <b>251 526 116,96</b> |
| <b>Parts SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR "I en EUR</b>  |                       |                       |                       |                       |                       |
| Actif net   | 24 090 207,30         | 19 405 635,02         | 21 945 991,43         | 13 921 282,00         | 19 727 139,93         |
| Nombre de titres  | 1 662 096,00000       | 1 437 889,00000       | 1 358 944,00000       | 966 086,00000         | 1 168 083,33512       |
| Valeur liquidative unitaire                                       | 14,49                 | 13,49                 | 16,14                 | 14,40                 | 16,88                 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes                     | -0,36                 | -1,42                 | 0,32                  | 0,28                  | 0,76                  |
| Capitalisation unitaire sur résultat                              | 0,30                  | 0,11                  | 0,18                  | 0,26                  | 0,28                  |
| <b>Parts SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR "MC en EUR</b> |                       |                       |                       |                       |                       |
| Actif net   | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 103,43                |
| Nombre de titres  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 1,00000               |
| Valeur liquidative unitaire                                       | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 103,43                |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes                     | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 2,69                  |
| Capitalisation unitaire sur résultat                              | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 1,22                  |
| <b>Parts SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR "R en EUR</b>  |                       |                       |                       |                       |                       |
| Actif net   | 192 691 525,83        | 196 388 150,09        | 245 239 822,02        | 173 876 134,25        | 231 798 873,60        |
| Nombre de titres  | 13 911 241,00000      | 15 296 405,00000      | 16 034 978,00000      | 12 798 428,00000      | 14 623 461,80364      |
| Valeur liquidative unitaire                                       | 13,85                 | 12,83                 | 15,29                 | 13,58                 | 15,85                 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes                     | -0,34                 | -1,36                 | 0,30                  | 0,26                  | 0,72                  |
| Capitalisation unitaire sur résultat                              | 0,22                  | 0,06                  | 0,11                  | 0,18                  | 0,19                  |

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs   | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle      | % Actif Net  |
|---|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| <b>Actions et valeurs assimilées</b>  |        |                     |                      |              |
| <b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b> |        |                     |                      |              |
| <b>ALLEMAGNE</b>  |        |                     |                      |              |
| ALLIANZ SE-REG  | EUR    | 20 474              | 4 953 684,30         | 1,97         |
| COMPUGROUP MED.SE NA O.N.   | EUR    | 37 483              | 1 420 605,70         | 0,56         |
| DEUTSCHE POST AG NAMEN  | EUR    | 47 229              | 2 118 456,80         | 0,85         |
| DEUTSCHE TELEKOM AG   | EUR    | 167 591             | 3 645 104,25         | 1,45         |
| E.ON AG NOM.  | EUR    | 104 421             | 1 268 715,15         | 0,50         |
| FRESENIUS   | EUR    | 38 386              | 1 077 495,02         | 0,42         |
| HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF   | EUR    | 17 500              | 1 275 050,00         | 0,51         |
| INFINEON TECHNOLOGIES   | EUR    | 50 000              | 1 890 000,00         | 0,75         |
| MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES  | EUR    | 60 254              | 3 768 887,70         | 1,50         |
| MERCK KGA   | EUR    | 12 516              | 1 803 555,60         | 0,72         |
| SAP SE  | EUR    | 53 804              | 7 504 581,92         | 2,98         |
| SARTORIUS PRIV.   | EUR    | 1 926               | 641 743,20           | 0,26         |
| SIEMENS AG-REG  | EUR    | 36 359              | 6 178 121,28         | 2,46         |
| SIEMENS HEALTHINEERS AG   | EUR    | 27 901              | 1 467 592,60         | 0,58         |
| VONOVIA SE  | EUR    | 44 968              | 1 283 386,72         | 0,51         |
| <b>TOTAL ALLEMAGNE</b>  |        |                     | <b>40 296 980,24</b> | <b>16,02</b> |
| <b>AUTRICHE</b>   |        |                     |                      |              |
| VERBUND   | EUR    | 33 863              | 2 846 185,15         | 1,13         |
| <b>TOTAL AUTRICHE</b>   |        |                     | <b>2 846 185,15</b>  | <b>1,13</b>  |
| <b>BELGIQUE</b>   |        |                     |                      |              |
| KBC GROUPE  | EUR    | 35 146              | 2 063 773,12         | 0,82         |
| UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB   | EUR    | 21 880              | 1 726 332,00         | 0,69         |
| <b>TOTAL BELGIQUE</b>   |        |                     | <b>3 790 105,12</b>  | <b>1,51</b>  |
| <b>ESPAGNE</b>  |        |                     |                      |              |
| AMADEUS IT GROUP SA   | EUR    | 25 000              | 1 622 000,00         | 0,64         |
| BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.  | EUR    | 382 220             | 3 144 141,72         | 1,25         |
| BANCO SANTANDER S.A.  | EUR    | 500 000             | 1 889 750,00         | 0,75         |
| CAIXABANK S.A.  | EUR    | 465 297             | 1 733 696,62         | 0,68         |
| CELLNEX TELECOM SA  | EUR    | 32 500              | 1 158 950,00         | 0,46         |
| GRIFOLS SA SHARES A   | EUR    | 76 206              | 1 177 763,73         | 0,47         |
| IBERDROLA SA  | EUR    | 250 360             | 2 971 773,20         | 1,19         |
| INDITEX   | EUR    | 77 836              | 3 069 073,48         | 1,22         |
| <b>TOTAL ESPAGNE</b>  |        |                     | <b>16 767 148,75</b> | <b>6,66</b>  |
| <b>FINLANDE</b>   |        |                     |                      |              |
| UPM-KYMMENE OY  | EUR    | 42 500              | 1 447 550,00         | 0,57         |
| <b>TOTAL FINLANDE</b>   |        |                     | <b>1 447 550,00</b>  | <b>0,57</b>  |
| <b>FRANCE</b>   |        |                     |                      |              |
| ACCOR   | EUR    | 111 510             | 3 858 246,00         | 1,54         |
| AIR LIQUIDE   | EUR    | 21 946              | 3 865 129,52         | 1,54         |
| ALD SA  | EUR    | 128 084             | 825 501,38           | 0,32         |
| ALSTOM  | EUR    | 88 891              | 1 082 692,38         | 0,43         |
| ALTEN   | EUR    | 9 759               | 1 313 561,40         | 0,52         |
| ATOS SE   | EUR    | 58 750              | 414 187,50           | 0,16         |
| AXA   | EUR    | 87 304              | 2 574 594,96         | 1,02         |

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs              | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle       | % Actif Net  |
|--------------------------------------|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| BIOMERIEUX                           | EUR    | 20 472              | 2 059 483,20          | 0,82         |
| BUREAU VERITAS SA                    | EUR    | 40 993              | 937 509,91            | 0,37         |
| CAPGEMINI SE                         | EUR    | 7 833               | 1 478 478,75          | 0,59         |
| DANONE                               | EUR    | 69 454              | 4 075 560,72          | 1,62         |
| DASSAULT SYST.                       | EUR    | 43 164              | 1 909 359,54          | 0,75         |
| ELIS                                 | EUR    | 140 454             | 2 653 176,06          | 1,06         |
| ESSILORLUXOTTICA                     | EUR    | 19 078              | 3 464 564,80          | 1,38         |
| GROUPE FNAC                          | EUR    | 7 379               | 202 922,50            | 0,08         |
| KERING                               | EUR    | 6 029               | 2 405 571,00          | 0,96         |
| L'OREAL                              | EUR    | 10 040              | 4 524 526,00          | 1,80         |
| LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY) | EUR    | 16 223              | 11 901 192,80         | 4,73         |
| MAISONS DU MONDE                     | EUR    | 47 550              | 269 608,50            | 0,11         |
| MICHELIN (CGDE)                      | EUR    | 40 699              | 1 321 089,54          | 0,53         |
| NEOEN SA                             | EUR    | 43 610              | 1 320 510,80          | 0,52         |
| ORANGE                               | EUR    | 254 590             | 2 623 295,36          | 1,04         |
| PUBLICIS GROUPE SA                   | EUR    | 25 266              | 2 122 344,00          | 0,84         |
| RENAULT SA                           | EUR    | 51 555              | 1 902 637,28          | 0,76         |
| SAINT-GOBAIN                         | EUR    | 47 540              | 3 169 016,40          | 1,26         |
| SANOFI                               | EUR    | 61 287              | 5 501 121,12          | 2,19         |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE                | EUR    | 28 162              | 5 119 288,36          | 2,03         |
| SEB                                  | EUR    | 19 563              | 2 210 619,00          | 0,88         |
| SOCIETE GENERALE SA                  | EUR    | 131 166             | 3 151 263,15          | 1,25         |
| SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE         | EUR    | 24 533              | 2 443 977,46          | 0,97         |
| SOPRA STERIA                         | EUR    | 5 361               | 1 060 405,80          | 0,43         |
| SPIE SA                              | EUR    | 85 339              | 2 415 093,70          | 0,97         |
| SR TELEPERFORMANCE                   | EUR    | 7 606               | 1 004 372,30          | 0,40         |
| TOTALENERGIES SE                     | EUR    | 152 103             | 9 369 544,80          | 3,73         |
| UBI SOFT ENTERTAINMENT               | EUR    | 78 431              | 1 812 540,41          | 0,72         |
| VEOLIA ENVIRONNEMENT                 | EUR    | 81 063              | 2 315 159,28          | 0,92         |
| VINCI SA                             | EUR    | 36 323              | 4 129 925,10          | 1,64         |
| VIVENDI                              | EUR    | 213 264             | 2 063 542,46          | 0,82         |
| WORLDLINE SA                         | EUR    | 29 290              | 458 974,30            | 0,18         |
| <b>TOTAL FRANCE</b>                  |        |                     | <b>105 330 587,54</b> | <b>41,88</b> |
| <b>ITALIE</b>                        |        |                     |                       |              |
| AMPLIFON                             | EUR    | 46 443              | 1 455 523,62          | 0,58         |
| ENEL SPA                             | EUR    | 346 840             | 2 334 233,20          | 0,93         |
| ENI SPA                              | EUR    | 120 000             | 1 841 760,00          | 0,73         |
| INTESA SANPAOLO                      | EUR    | 1 000 572           | 2 645 012,08          | 1,05         |
| TELECOM ITALIA ORD SPA               | EUR    | 3 750 000           | 1 103 250,00          | 0,44         |
| UNICREDIT SPA                        | EUR    | 104 401             | 2 564 610,57          | 1,02         |
| <b>TOTAL ITALIE</b>                  |        |                     | <b>11 944 389,47</b>  | <b>4,75</b>  |
| <b>LUXEMBOURG</b>                    |        |                     |                       |              |
| EUROFINS SCIENTIFIC                  | EUR    | 19 011              | 1 121 268,78          | 0,45         |
| <b>TOTAL LUXEMBOURG</b>              |        |                     | <b>1 121 268,78</b>   | <b>0,45</b>  |
| <b>PAYS-BAS</b>                      |        |                     |                       |              |
| ADYEN NV                             | EUR    | 625                 | 729 125,00            | 0,29         |
| AIRBUS SE                            | EUR    | 26 594              | 3 717 309,32          | 1,47         |
| ASM INTERNATIONAL NV                 | EUR    | 3 200               | 1 503 840,00          | 0,60         |

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs   | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle       | % Actif Net  |
|---|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| ASML HOLDING NV   | EUR    | 16 982              | 11 576 629,40         | 4,60         |
| ING GROEP NV  | EUR    | 262 087             | 3 544 988,76          | 1,42         |
| STELLANTIS NV   | EUR    | 142 323             | 3 009 419,84          | 1,20         |
| <b>TOTAL PAYS-BAS</b>   |        |                     | <b>24 081 312,32</b>  | <b>9,58</b>  |
| <b>ROYAUME-UNI</b>  |        |                     |                       |              |
| ANGLO AMERICAN  | GBP    | 76 465              | 1 733 869,50          | 0,69         |
| ASTRAZENECA PLC   | GBP    | 15 765              | 1 922 892,81          | 0,76         |
| RECKITT BENCKISER GROUP PLC   | GBP    | 13 582              | 847 067,95            | 0,34         |
| <b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>  |        |                     | <b>4 503 830,26</b>   | <b>1,79</b>  |
| <b>SUEDE</b>  |        |                     |                       |              |
| SECURITAS AB B  | SEK    | 122 500             | 1 088 324,62          | 0,43         |
| <b>TOTAL SUEDE</b>  |        |                     | <b>1 088 324,62</b>   | <b>0,43</b>  |
| <b>SUISSE</b>   |        |                     |                       |              |
| DSM FIRMENICH   | EUR    | 17 846              | 1 641 832,00          | 0,66         |
| DUFREY AG-REG   | CHF    | 48 248              | 1 723 589,46          | 0,68         |
| GEBERIT NOM.  | CHF    | 2 500               | 1 455 183,59          | 0,58         |
| LONZA GROUP NOM.  | CHF    | 1 741               | 665 001,84            | 0,26         |
| NOVARTIS AG-REG   | CHF    | 24 664              | 2 260 511,53          | 0,90         |
| ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN   | CHF    | 5 623               | 1 484 690,60          | 0,59         |
| STMICROELECTRONICS NV   | EUR    | 51 430              | 2 326 950,35          | 0,92         |
| SWISS LIFE HOLDING AG-REG   | CHF    | 2 982               | 1 880 656,59          | 0,75         |
| <b>TOTAL SUISSE</b>   |        |                     | <b>13 438 415,96</b>  | <b>5,34</b>  |
| <b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>     |        |                     | <b>226 656 098,21</b> | <b>90,11</b> |
| <b>Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>       |        |                     |                       |              |
| <b>FRANCE</b>   |        |                     |                       |              |
| FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT CATEGORIE B  | EUR    | 105 020             | 10 940 983,60         | 4,35         |
| HABITAT ET HUMANISME STE FONCIERE   | EUR    | 8 322               | 1 248 300,00          | 0,50         |
| INCO INVESTISSEMENT   | EUR    | 15 275              | 1 441 349,00          | 0,57         |
| <b>TOTAL FRANCE</b>   |        |                     | <b>13 630 632,60</b>  | <b>5,42</b>  |
| <b>TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b> |        |                     | <b>13 630 632,60</b>  | <b>5,42</b>  |
| <b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>  |        |                     | <b>240 286 730,81</b> | <b>95,53</b> |
| <b>Titres de créances</b>   |        |                     |                       |              |
| <b>Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>                   |        |                     |                       |              |
| <b>FRANCE</b>   |        |                     |                       |              |
| ADUL ENFA INA 2.0% 29-10-25   | EUR    | 100 000             | 110 488,89            | 0,05         |
| AIDADOMI 2.0% 29-09-27  | EUR    | 150 000             | 153 756,16            | 0,07         |
| ASSO FOR LA F 2.0% 02-01-24   | EUR    | 125 000             | 137 659,72            | 0,06         |
| ASS RAVI D AI 2.0% 20-05-26   | EUR    | 150 000             | 164 041,67            | 0,07         |
| BAO GOSB 2,00 % 19/09/2027  | EUR    | 50 000              | 51 279,45             | 0,02         |
| CENT HELE BOR 2.0% 07-03-26   | EUR    | 400 000             | 414 733,33            | 0,16         |
| CRESUS 2.0% 02-01-26  | EUR    | 125 000             | 137 659,72            | 0,05         |
| FEDE LEO LAGR 2.0% 29-05-24   | EUR    | 300 000             | 340 100,00            | 0,13         |
| FRANCE ACTIVE 2.0% 24-02-30   | EUR    | 120 000             | 122 031,78            | 0,04         |
| IPSO SANTE 2.0% 21-01-26  | EUR    | 320 000             | 338 880,00            | 0,14         |
| KIPLIN 2.0% 17-03-27  | EUR    | 200 000             | 207 156,16            | 0,09         |
| LEARNENJOY 2.0% 27-09-24  | EUR    | 36 800              | 36 877,69             | 0,02         |

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs  | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle       | % Actif Net   |
|--|--------|---------------------|-----------------------|---------------|
| LEARNENJOY 2.0% 28-06-24   | EUR    | 36 800              | 36 877,69             | 0,01          |
| LEARNENJOY 2.0% 29-03-24   | EUR    | 36 800              | 36 877,69             | 0,01          |
| LOG INS ARES 2.0% 26-09-27   | EUR    | 100 000             | 102 529,51            | 0,04          |
| LOG INS ARES 2.0% 26-09-28   | EUR    | 100 000             | 102 520,55            | 0,04          |
| SAPRENA 2.0% 09-04-26  | EUR    | 210 000             | 230 136,67            | 0,09          |
| SOLID R 2.0% 05-09-28  | EUR    | 125 000             | 125 792,35            | 0,05          |
| SOLTISS 2.0% 21-01-27  | EUR    | 125 000             | 132 451,39            | 0,05          |
| SOLTISS 2.0% 21-01-28  | EUR    | 100 000             | 105 961,11            | 0,04          |
| <b>TOTAL FRANCE</b>  |        |                     | <b>3 087 811,53</b>   | <b>1,23</b>   |
| <b>TOTAL Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>                          |        |                     | <b>3 087 811,53</b>   | <b>1,23</b>   |
| <b>TOTAL Titres de créances</b>  |        |                     | <b>3 087 811,53</b>   | <b>1,23</b>   |
| <b>Organismes de placement collectif</b>   |        |                     |                       |               |
| <b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>       |        |                     |                       |               |
| <b>FRANCE</b>  |        |                     |                       |               |
| ISHS 600BR(DE) ANTEILE   | EUR    | 25 000              | 1 468 000,00          | 0,59          |
| SIENNA ACTIONS PME-ETI ISR Part G  | EUR    | 16 488,55032        | 2 036 500,85          | 0,81          |
| SIENNA MONETAIRE ISR A   | EUR    | 18 278              | 2 213 756,97          | 0,88          |
| <b>TOTAL FRANCE</b>  |        |                     | <b>5 718 257,82</b>   | <b>2,28</b>   |
| <b>LUXEMBOURG</b>  |        |                     |                       |               |
| AMUNDI S&P GLOBAL LUXURY UCITS ETF EUR C   | EUR    | 6 500               | 1 314 970,80          | 0,52          |
| <b>TOTAL LUXEMBOURG</b>  |        |                     | <b>1 314 970,80</b>   | <b>0,52</b>   |
| <b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b> |        |                     | <b>7 033 228,62</b>   | <b>2,80</b>   |
| <b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>   |        |                     | <b>7 033 228,62</b>   | <b>2,80</b>   |
| <b>Instruments financier à terme</b>   |        |                     |                       |               |
| <b>Engagements à terme fermes</b>  |        |                     |                       |               |
| <b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>  |        |                     |                       |               |
| DJE 600 OIL G 0324   | EUR    | 150                 | 40 500,00             | 0,01          |
| EURO BTP 0324  | EUR    | 30                  | 79 800,00             | 0,03          |
| EURO STOXX 50 0324   | EUR    | -155                | 63 897,62             | 0,03          |
| <b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>                                  |        |                     | <b>184 197,62</b>     | <b>0,07</b>   |
| <b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>  |        |                     | <b>184 197,62</b>     | <b>0,07</b>   |
| <b>TOTAL Instruments financier à terme</b>   |        |                     | <b>184 197,62</b>     | <b>0,07</b>   |
| <b>Appel de marge</b>  |        |                     |                       |               |
| APPEL MARGE B.P.S.S.   | EUR    | -184 197,6          | -184 197,60           | -0,07         |
| <b>TOTAL Appel de marge</b>  |        |                     | <b>-184 197,60</b>    | <b>-0,07</b>  |
| <b>Créances</b>  |        |                     | <b>387 561,60</b>     | <b>0,15</b>   |
| <b>Dettes</b>  |        |                     | <b>-246 342,18</b>    | <b>-0,10</b>  |
| <b>Comptes financiers</b>  |        |                     | <b>977 126,56</b>     | <b>0,39</b>   |
| <b>Actif net</b>   |        |                     | <b>251 526 116,96</b> | <b>100,00</b> |

|   |     |                  |        |
|---|-----|------------------|--------|
| Parts SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR "R  | EUR | 14 623 461,80364 | 15,85  |
| Parts SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR "MC | EUR | 1,00000          | 103,43 |
| Parts SIENNA ACTIONS SOLIDAIRE EMPLOI SANTE ISR "I  | EUR | 1 168 083,33512  | 16,88  |